

RÉPUBLIQUE TURQUE (TURK DJEMHOURIYETI)

I. PEUPLEMENT

SITUATION, STATISTIQUE, VILLES PRINCIPALES. — La République turque, sise entre 26°-44° long. E. et 36°-42° lat. N., touche à la Bulgarie et à la Grèce (W.), à la Mer Noire (N.), à l'Union des républiques soviétiques (N.-E.), à la Perse et la Mésopotamie (E.), à la Syrie (S.-E.) et à la Méditerranée.

616.397 km², occupant le haut plateau anatolien, semi-désertique au centre (avec dépressions lacustres), dominé par le cône volcanique du mont Argée (3960 m.), bordé par l'Olympe de Bithynie, l'Aq Dagh de Lycie, le Taurus et l'Amanus ; drainé par le Tigre et l'Euphrate (S.-E.), le Seihoun (S.), le Méandre et l'Hermos (W.), la Sakharïa et le Qyzi Iрмаq (N.).

La nouvelle frontière a été fixée : avec les Républiques *soviétiques*, par le traité de Kars (13 oct. 1921 : restitution de Kars, Ardahan et Artwin) ; avec la *France*, par le traité d'Angora (Franklin-Bouillon : 20 oct. 1921 : restitution d'Aïntab et de la Cilicie) ; avec la Perse, le 31 oct. 1921 ; avec la *Grèce* [et les autres puissances], au traité de Lausanne (24 juillet 1923 : restitution de l'Ionie et la Thrace orientale). La frontière avec la Mésopotamie n'est pas encore fixée.

Le recensement de la population mâle (47 p. 100 du total) effectué en juillet 1923 pour fixer le nombre des députés à assigner à chacune des 63 circonscriptions électorales turques, est notre seule base statistique : il a donné 5.473.891 mâles ; ce qui correspondrait à 11.647.000 ou même 12.540.000 habitants (chiffre un peu fort).

En 1914 la population de ces mêmes territoires était estimée à 14.548.800 hab. La différence de 3 millions en moins s'explique par la guerre (300.000 tués) et par la disparition des éléments arménien et grec (voir plus loin).

Villes principales : Constantinople : 1.000.000 d'habitants, dont 670.712 *musulmans*, 284.743 *chrétiens* (188.681 Grecs, 76.062 Arméniens, 20.000 uniates) et 44.545 *israélites* (Khasskeuy), selon le relevé de février 1923 (postérieur à l'émigration de 170.000 non-musulmans, dont 110.000 Grecs, 15.000 Arméniens et 6.000 juifs). Smyrne : 120.000 ; Brousse : 110.000 ; Scutari : 85.000 ; Andrinople : 80.000 ; Sivas : 65.000 ; Trébizonde : 55.000 ; Qaïsarié : 54.000 ; Qonié : 45.000 ; Bitlis : 40.000 ; Diyârbâkr : 38.000 ; Angora : 30.000 (capitale actuelle).

L'ISLAMISATION. — On compte actuellement, en Turquie :

1° 7.880.000 musulmans *sunnites hanéfites* (y compris les 7.000 qui sont à Rhodes, île cédée à l'Italie).

2° 1.450.000 *sunnites shâfi'ites* (Kurdes, Arabes, Égyptiens). Et quelques *hanbalites* et *malikites*.

Le mouvement de réforme canonique des *salaſiya* est moins fort en pays turc qu'en pays arabe ; l'élite intellectuelle tend plutôt, soit vers le mysticisme moniste et syncrétiste des *Mévlévis* soit vers la maçonnerie initiatique et laïcissante d'*Union et Progrès* (*İttihâd wa taraqqî*, fondée vers 1903 par des *Deunmeh* de Salonique : ici p. 238).

3° 1 million de *shî'ites extrémistes 'ali-ilahi* (*ahlé Haqq Qyrylbash*), répandus surtout chez les Kurdes occidentaux et chez beaucoup de *Yuruks*, jusqu'à Angora et Adalia. Ils ont certains contacts avec les *Bektshis* et les *Noseîris* (*Tahadjis*). Ils ont un sheikh à Khôbyâr, à 55 km. N.-E. Sivas, et quatre tekkés.

4° 80.000 *noseîris* (*'alawites*) près de Tarse (Cilicie).

5° 43.000 *yézidis* (Kurdes).

En dehors de ce bloc musulman, de 10.443.000 habitants, on trouve encore quelques débris des « nations » dissidentes, reconnues par l'ancien régime ottoman, instauré en 1453-1839 :

a) *Chrétiens grecs orthodoxes* : avec 2 communions : patriarcat œcuménique hellénophone du Fanâr [Mélétios IV, déchu, 1923, remplacé par SB. Grigorios] ; communion turcophone de Qaîsarié fondée par le P. Ephtimios en 1921, non reconnue. Il y en a encore 606.550, soit 499.550 dans la province de Constantinople, 107.000 en Anatolie (Isparta, Karaman) ; ceux de Thrace orientale (285.340) doivent être transportés en Grèce.

b) *Bulgares orthodoxes* de Thrace orientale : 37.000.

c) *Latins et grecs uniates* (3.000 près Constantinople) : 50.000.

d) *Arméniens grégoriens, uniates et protestants* (il y avait trois patriarcats grégoriens à Constantinople, Sis, et Aghtamar, sous la suprématie du siège d'Etchmiadzin en Arménie soviétique), 281.000 subsistent encore (dont 168.921 dans la province de Constantinople, 15.000 en Thrace orientale, 15.000 en Cilicie, 35.000 à Kharpout, 20.000 à Trébizonde, 13.000 à Bitlis).

e) *Syriens jacobites* du Diyarbakr et d'Ourfa (15.000 : patriarcat à Mardin), *chaldéens nestoriens* de Van (20.000 ; patriarcat de Kotchanis en Mésopotamie), et *syro chaldéens uniates* du Diyarbakr (15.000). En tout 50.000 (voir infra, *Assyro-Chaldéens*).

f) *Crypto-chrétiens* du Pont (50.000 : musulmans *Kromli*, *Stavriotes*).

g) *Israélites* (talmudistes groupés par le Grand Rabbinate de Constantinople ; avec quelques caraïtes, et *deunmehs*) : 180.000 environ (dont 100.000 dans la province de Constantinople, 15.000 en Thrace orientale, 25.000 à Smyrne, 3.000 à Brousse)

La répartition par races s'établit ainsi :

1° *Turcs* : a) *Osmanlis*, de race *oghoux* dialectes de Khodavendiguar, de Kastamouni et de Karaman, etc.) : 7.353.500.

b) *Yuruks et turkmènes*, nomades : en Aïdin (*Zelbek*), en Ismidt, Brousse, Sivas, Diarbékir, Bayézid (*Qarapapakh*), Smyrne et Adana : 400.000.

c) *Muhâdjir* : colonies éparses de musulmans turquisés « réfugiés » (chassés d'Europe et du Caucase depuis un siècle) : *Pomaks* (Smyrne et Brousse) et *Bosniaques, Tatares* de Dobroudja et Crimée, *Lazes* et *Circassiens* : 600.000.

2° *Arabes* (syriens) établis çà et là, surtout en Cilicie (80.000 *noseîris*, et 20.000 *sunnites*) et à Ourfa.

3° *Juifs* : 200.000 ; dont 20.000 islamisés (*Deunmeh* : ici p. 238).

4° *Aryens* : a) *Kurdes* (voir le dénombrement détaillé, ici p. 316), au total 2 millions.

b) *Tsiganes* : en Cilicie, à Smyrne, à Tokat : 61.000.

c) *Grecs* : 656.500 subsistent encore, des 1.880.000 de 1914, car 400.000 ont été massacrés, 483.000 ont émigré (1916-23) et 350.000 doivent être transportés en Grèce (principalement du Pont et de la Thrace orientale ; cf. ici p. 238).

d) *Arméniens* : 281.000 subsistent encore, des 1.950.000 de 1914 ; car 1.200.000 ont été massacrés (1915) et 464.000 ont émigré (voir ici p. 257) ; environ 400.000 islamisés depuis le XVIII^e siècle, sont fondus dans la population *turque*.

5° *Assyro-chaldéens* (Tour 'Abdîn) : 50.000 subsistent encore, des 280.000 de 1914 ; car 175.000 ont été massacrés, 30.000 ont émigré au Caucase et 25.000 en Mésopotamie (voir ici p. 333) Il y en a en outre 510.000 dans l'Inde (Malabar : Trichoor, Ernaculam, Changanacherry) et 20.000 en Perse (dont 11.000 réfugiés en Mésopotamie ; après les massacres d'Ourmia).

L'islamisation de l'Anatolie, commença par le S.-E., du VIII^e au XII^e siècle, avec les colonies militaires des califes omayyades et 'abbâsides aux « frontières » dites *Thoghoûr* et '*Awâsim* : double ligne de forteresses du Taurus, — de Malatia à Tarse par Mar'ash, Massisa et Adana. En 1064, les Seldjûqides ayant détruit le royaume arménien d'Ani, le front N.-E. de l'empire byzantin se trouva démantelé et une dynastie de Seldjûqides s'installa à Iconium (Qonié, 1084-1300) ; son empire fut divisé au XIV^e siècle entre dix émirats *turkmènes*, dont les apanages coïncident avec les anciens thèmes byzantins et avec certains vilayets ottomans d'avant 1923 : *Karaman* (Anatolicum), *Qyrylahmadli* (Buccellarium = Qastamouni), '*Othmânli* (Optimatum = Erthogroul ; et Obsequium = Khodavendiguar), *Kermiyân* (Thracesium W.), *Hamid* (Thracesium E.), *Karasi* (Samos N.), *Saroukhan* (Samos central), *Aidin* (Samos S.), *Menteshé* (Cibyrrhaeotum W.), *Tekké* (Cibyrrhaeotum E. = Adalia). A la fin du XV^e siècle, tous ces États se trouvèrent unifiés par les '*Othmânli*s (Empire Ottoman), qui, placés à l'avant-garde, face à l'empire byzantin, s'emparèrent d'Andrinople (1361), puis de Constantinople (20 djomada I^{re} 858 = 29 mai 1453). — Les habitants, demeurés longtemps chrétiens, furent convertis par des ordres religieux, les uns révolutionnaires et communistes, à tendances *shî'ites extrémistes* comme les *Babaïs*, *Akhs*, *Abdî*, les autres, plus pacifiquement mystiques, comme les *Mévlévis* de Qonié ; après C. Huart, Kôprülüzadé a récemment mis en lumière leur apostolat, grâce à leurs poésies, qui marquent l'aube de la littérature turque occidentale.

Les sultans ottomans, déjà menacés par l'insurrection de Bedr el Dîn de Simaw († 1415), adoptèrent, à partir du XVI^e siècle, une politique d'orthodoxie répressive extrêmement violente à l'égard de ces ordres anatoliens, qui furent décimés.

Seuls les *Bektâshis* (à cause des nombreux *janissaires* affiliés) et les *Mévlévis* furent partiellement ménagés. Les autres se fondirent dans la secte secrète des '*Ali ilâhis* (*Ahlé Haqq*, *Qyrylbâsh*), traquée en 1512 et en 1618 par l'inquisition d'Etat, comme soutenant politiquement les *Séfévides* de Perse. Grâce à cette répression, la majorité des musulmans anatoliens est maintenant *sunnite hanéfite*.

Les musulmans anatoliens ont comme langue nationale le *turc osmanli* dialectes locaux cités p. 322) : il est langue officielle.

Le *turc* est également parlé par les chrétiens grecs et arméniens *turcophones* ; en revanche, il y a des musulmans *hellénophones* (réfugiés de Morée, à Adalia).

L'*arabe* est connu des ulémas, dont beaucoup le parlent. En outre, il y a environ 150.000 *Arabophones* (en Cilicie, à Ourfa, sur les côtes).

Le *syriaque* est parlé en Tour 'Abdîn, et au S. de Van.

Le *kurde* (dialecte iranien), est parlé par 2 millions de Kurdes.

II. GOUVERNEMENT

L'ancien empire Ottoman avait proclamé la « guerre sainte » le 2 moharram 1333 (= 21 nov. 1914), pour soutenir les Puissances centrales ; vaincu avec elles, il ne

s'était maintenu, depuis l'armistice de Moudros (30 oct. 1918) que sous la pression militaire britannique (occupation « interalliée » de Constantinople, 16 mars 1920); il s'effondra, aussitôt conclue la convention de Moudania (11 oct. 1922), avec la fuite du dernier sultan-calife : le 17 novembre 1922.

Le gouvernement national turc est né du contre-coup de l'occupation grecque de Smyrne (15 mai 1919); constitué aux Congrès d'Erzeroum (juil. 1919), et de Sivas; et à Angora, le 26 janvier 1920, par le « pacte national » (*mîlhâq-i-millî*) de la « Grande Assemblée Nationale ». C'est la G. A. N. qui a décrété la déchéance du sultan (1^{er} nov. 1922), confié le seul « pouvoir spirituel » à un nouveau calife (18 nov. 1922), et finalement proclamé, le 29 octobre 1923, la *République turque*; élisant comme président l'ancien généralissime, Ghâzi Mostafâ Kemâl, âme de la reconstitution nationale, chef du parti parlementaire de la « défense des droits ».

Selon la loi organique du 20 janvier 1921, le peuple turc délègue tous ses droits non plus à un *sultan*, mais à une « personne morale » (*shakhsiyeti ma'newiyé*), organisme constitué par la G. A. N. (*Buyuk Millet Medjlisi*), Parlement qui cumule l'exécutif et le législatif. Il n'y a plus de Sénat.

La G. A. N. se compose de 285 députés (1 par 20.000 mâles; 63 circonscriptions) élus pour 4 ans au suffrage universel (loi du 3 avril 1923, amendant celle de 1877).

Les ministres (« commissaires ») sont nommés par le Président (précédemment élus par la G. A. N. et individuellement responsables devant elle) : président du Conseil des commissaires : Hocéïn Réouf bey (12 juil. 1922), Fethi bey (20 août 1923), 'Ismet pasha (29 oct. 1923).

Partis politiques : *populiste* (*Khalq fyrgasy*) de la « défense des droits » (*modâfa'a-i-hoqûq*; kémaliste : Fethi bey), avec 6/7 des sièges; *nationaliste extrême* (pantouranien et laïcisateur : il comprend la moitié des affiliés à « Union et Progrès »); et 20 opposants *communistes*. En outre, deux tendances s'opposent : *occidentalistes* (majorité, modernisants), et *orientalistes* (progressistes ou conservateurs : antieuropéens).

La G. A. N. a maintenu la capitale à Angora (13 oct. 1923), laissant le calife à Constantinople : ce qui crée une sorte de déséquilibre géographique. Du moins la G. A. N. a-t-elle réu : à alléger l'hypothèque internationale qui pesait sur Constantinople : atténuation du contrôle de la S. D. N. démilitarisant les Détroits; suppression des « capitulations » (exterritorialisant les étrangers domiciliés en Turquie), apropriation de la Dette Publique ottomane.

Un pouvoir moral mal défini, qu'on n'ose appeler « spirituel » car cela réferait à la Papauté, ni « canonique », puisque l'administration culturelle est laïcisée, est maintenu au *calife*, qui est actuellement 'Abd al Madjid, second fils d'Abd al 'Aziz († 1876) né en 1868, élu le 18 nov. 1922.

Son prédécesseur, Mohammad VI Wahid al Dîn (3 juil. 1918-17 nov. 1922), ayant été déclaré déchu le 1^{er} nov. 1922, la G. A. N. avait décidé de rechercher le descendant ant d'Othmân le plus qualifié (*arshad, aslah*) pour le califat. Approuvant deux fétous du commissaire aux affaires religieuses, Mohammad Wahbi, la G. A. N. élit 'Abd al Madjid II par 158 voix; il reçut la *bay'a* (par *mosâfaha*) à Toqqapou le 24 nov. 1922, et fut proclamé (dans une *Khotba* en turc) à Fâtih, le même jour, « *amîr al mou'mintîn, Khadim al harametn* ».

'Abd al Madjid a été investi, par *élection*, de la charge qui lui revenait par *hérédité*.

Le principe de l'hérédité (à la turque : l'aîné des mâles) dans la famille des

**Othmânli* a été attaqué récemment, au nom des *hadith* (antikhâridjites) prescrivant que le calife soit *arabe*, qoreïchite; bien que nul n'eût élevé cette objection depuis deux siècles. On s'est demandé, aussi, s'ila possession du califat par les **Othmânli* était une simple possession de fait (attestée par leur protocole et la constitution de 1876), admise par la majorité de la Communauté islamique, surtout depuis la fin du xviii^e siècle. Ou bien si elle reposait sur des fondements juridiques :

a) la *cession* des droits du dernier 'abbâsîde, Motawakkil III (1509 † 10 nov.) 1543); elle est contournée; Sélim I, qui s'intitulait *hunkiâr* (= *khodavendikâr* prit dès 1517 le titre califal de *Khâdim al haramain*; Soleïman, Sélim II et Morâd III s'intitulèrent *Khâlifat-i-'âlam*, mais c'est seulement en 1774, dans un acte diplomatique (ici p. 244), et en 1876, dans la Constitution (art. 4) que les sultans pâdishahs ottomans revendiquèrent formellement le califat universel ;

b) la *possession des Lieux Saints*; elle n'est pas une preuve (Nallino, § V, dern. note), pas plus que la possession de reliques du Prophète ;

c) la *conquête de Byzance*, promise comme but suprême à la guerre sainte dans des *hadith* prophétiques recueillis dès le ix^e siècle (Moslim).

Cet argument est fort ; la possession de Constantinople est un symbole traditionnel incomparable, dont l'ascendant n'est pas encore aboli.

Quant au mode d'*élection* employé en 1922, beaucoup d'ulémas musulmans non turcs, prenant acte de ce retour aux origines (*shou'ra* des quatre premiers califes), ont exprimé le souhait de voir élargir le collège électoral, afin que des musulmans de toutes nations puissent y participer.

Peut-être aboutira-t-on à généraliser, selon l'idée d'Ismaïl Gasprinsky, le principe des *congrès* régionaux d'ulémas, organisés dès 1892 (Inde) et 1905 (Russie), et à réaliser, ainsi, pour la première fois, pratiquement, l'*idjma'* ou « consensus » de la Communauté.

Le calife actuel a été privé de tout pouvoir *civil* et de la plus grande partie de ses attributions *canoniques* (à part la *Khotba*). Nombre d'Hindous militent pour le rétablissement de son « pouvoir *temporel* ».

Au lieu de s'irriter, comme certains, de voir des musulmans recourir ainsi, depuis 1774, à de fausses analogies entre le califat islamique et la papauté catholique, en distinguant le « spirituel » et le « temporel », il convient d'avouer que cette distinction tient à la nature même des choses ; qu'elle a déjà été appliquée au califat du xi^e siècle, sous Moqtadi, par Malikshâh I, le Seldjouïde (comme Mostafa Kemâl, après Barthold, l'a fait remarquer) ; et qu'elle s'est accusée graduellement, depuis le xiv^e siècle, dans l'évolution juridique dualiste de l'Empire Ottoman (droit canon et *yarghoû*, *shar'î* et *médjellé*). D'autre part, il n'est pas douteux que l'esprit laïcisateur des députés affiliés aux loges d'*Union et Progrès*, n'ait accéléré cette évolution, avec l'intention de détruire ensuite, tout pouvoir « spirituel ».

LE CALIFAT. — Voici, d'après Mâwardî, Ghazâlî et Ibn Khaldou'n, ce qu'est la notion traditionnelle de *Khalifat islamique* :

« Lieutenance de la mission remplie par le Prophète, tant pour sauvegarder l'exercice de la religion, que pour gouverner la vie matérielle. Il est donc obligatoire, d'après le consensus islamique, de prendre l'attache de celui qui est revêtu de cette dignité, l'Imâm de la Communauté islamique » (Mâwardî, *Statuts gouvernementaux*, § 1).

Le khalife est reconnaissable à certaines qualités : *naturelles* (pubère, sain d'esprit, de condition libre, de sexe mâle), et *acquises* (*nadjda* = ascendant impérial, qui rend apte à commander ; *kifâya* = compétence administrative ; *'ilm* = connaissance des principes canoniques).

Il est reconnu comme tel par la Communauté islamique, ou sur désignation expresse de son prédécesseur (*tansts*); ou par choix (*ikhtiyâr*); soit élection une nîme, par le consensus (*idjma'*) des ulémas, soit adhésion loyaliste manifestée par un chef puissant, qui s'engage à le soutenir par contrat réciproque *mo-bâyata*. — Cette reconnaissance d'autorité s'opère alors par une *bay'a*, ou prestation publique de serment de fidélité. Comme souverain, le calife bat monnaie.

[En dehors de la royauté temporelle], « la dignité califale possède, dans le domaine religieux, des attributs (*Khitat d'niya*) et privilèges propres aux seuls souverains musulmans [et déléguables] : diriger la prière canonique [et le pèlerinage], la marche des tribunaux canoniques, la guerre sainte; maintenir l'impartialité testimoniale (des *'odoûl*), contrôler les marchés et les abus [*hisba, ma'âlim*] et sanctionner de son sceau, *tauqf*, les fétouas rendues en matière dogmatique » (Ibn Khaldoun, *Prolegomènes* I, II, § 32; complété [] d'après Mâwardi, l. c).

Le Khalifat est l'instrument unique, permanent et exclusif, de validation, légitimant le fonctionnement des institutions canoniques de la Communauté : pas de paix sociale sans cela (l'art. 27 du traité de Lausanne adouci, à ce point de vue, l'art. 139 du projet de Sèvres).

On a épilogué sur les *qualités* requises; des demi-*shî'ites* ont voulu y ajouter une *infaillibilité-impeccabilité* (*'isma*); des juristes ont réclamé pour le Khalife l'*idjtihad*, droit d'innover en matière légale; des mystiques ont exigé de lui la *wara'*, maîtrise de ses penchants; le nationalisme arabe a longtemps affirmé que le califat devait être *arabe*, et réservé à la tribu de *Qoreïch*, et même qu'il devait être hérité du Prophète comme un bien de famille successoral, dévolu aux enfants, soit de son oncle (*'Abbâs*) soit de son cousin (*'Alî*). Cette dernière prétention, condensée dès le second siècle de l'hégire en *hadiths* impressionnants, n'a guère plus de valeur que les autres, quand on la confronte aux discussions d'Abou Bakr avec les Ansâr (632; *saqifa*), et aux thèses du primitif Islam sur l'aptitude de tout musulman au califat, telles que les *Khâridjites* les ont conservées.

On a épilogué sur la *bay'a*, ou cérémonie d'investiture. Du fait que les ulémas sont chargés d'examiner les *qualités* canoniques, lors de la candidature ou de la déchéance du calife, on a déduit qu'il y aurait une autorité « conciliaire », supérieure à ce « Pape » (*sic*), simple mandataire révocable. En réalité, ces spécialistes sont alors convoqués pour une consultation technique; ce sont des personnes privées, dépourvues en elles-mêmes de tout pouvoir opérant. Elles ne forment pas un « clergé ». Quant à leur consensus, unanimité ou *idjma'*, c'est un postulat idéal, d'usage courant en droit théorique, mais irréalisable en pratique politique; puisque comme Ghazâlî l'a montré, il suppose la consultation simultanée de tous les ulémas, leur adhésion unanime à une formule sans ambiguïté, et le maintien indémenti de leur opinion jusqu'à la mort du dernier d'entre eux (*inqirâd al 'asr*; nonobstant le droit, que tout *saqlh* possède, de se raviser).

Les signes extérieurs du pouvoir religieux spécial au Khalife sont : a) la place d'honneur à la mosquée, « loge d'honneur » (*maqçoura, hunkîdr-mahfîli*); b) une allusion, implicite ou explicite, à son autorité dans la *Khotba*, formule officielle de prière, le vendredi; c) la possession de certains biens consacrés, tels que la *borda* (*Khirqa-i-shêrtf*), ou manteau du Prophète. — La mention nominative du Khalifa régnant n'ayant et pour cause, été innovée qu'après la mort du Prophète, et généralisée universellement que depuis douze siècles, il est d'usage, chez les auteurs du droit canon, de la qualifier avec un purisme touchant de « *bid'a* » (innovation blâmable); innocente manie que seule l'érudition des non-musulmans a prise en considération. Que le calife soit ou non nommé dans la *Khotba*, c'est lui seul qui par délégation de son pouvoir d'*imâm*, donne à celui qui la prononce le droit de la prononcer. Quant aux biens consacrés, certains ont soutenu que la possession politique des Lieux Saints (Hedjaz et Palestine) était nécessaire pour qu'un calife fût légitime.

III. ADMINISTRATION

Le territoire actuel correspond à 16 *vilayets* (44 *sandjaks*, subdivisés en *cazas*) et 5 *sandjaks* indépendants de l'ancien Empire ottoman. Il a été redistribué le 3 novembre 1923 en 70 *vilayets*, identiques aux « circonscriptions électorales » énumérées ci-dessous, sauf dix additions (*Gallipoli*, *Tekfour Dagh-Rodosto*, *Qyrqkilissé*, *Yoxgat*, *Mersina*, *Koxan*, *Dj. Béréket*, *Arghana Maden*, *Hakkiari* et *Mouch*) et trois suppressions (*Erthogrout*, *Boç Euyuk* et *Ordou*).

Tout le pouvoir étant actuellement concentré entre les mains de la G. A. N., les subdivisions territoriales fondamentales sont les 63 circonscriptions électorales (chiffre des députés entre parenthèses) :

Constantinople (15), Andrinople (8), Smyrne (9), Angora (6), Adana (9), Erzeroum (6), Bitlis (1), Brousse (5), Diyarbakr (8), Sivas (6), Trébizonde (7), Qastamouni (7), Qonié (12), Ma'mourét el 'Aziz (Kharpoüt : 5), Van (5), Eskishéhir (3), Erthogrout (Bilédjik : 5), Ardahan (2), Artwin (1), Ordou (5), Erçindjan (2), Ourfa (5), Itchil (Selevké : 2), Isparta (3), Aqseraf (3), Amasia (3), Adalia (4) ; Aldin (Smyrne : 4), Bolou (5), Bourdour (2), Bayérid (2), Tokat (4), Djanik Sam-soun : (3), Tchörroum (5), Tchataldja (1) ; Denizli (5), Zengouldak (4), Sinope (3), Se'ert (2), Séverek (3), Saroukhân (7), Ghazl 'Aintâb (5), Kars (2), Tchanak Qal'é (Bigha (5), Afiyodn Qarahissar (6), Qarahissar Sharq (3), Karassi (Balikesser 8), Kodja-III (3), Qatsarié (4), Qirshéhir (3), Kutahié (6), Kanghéri (4), Guendj (1), Kérassoné (5), Gumüşkhané (3), Laxistan (5), Mardin (5), Mar'ash (4), Menteshé (3), Malatia (5), Nigdé (4), Boç Euyuk (4), Dersim (2).

L'ADMINISTRATION CULTUELLE. — L'Islam est religion d'Etat (1923) ; déjà la loi de 1917 assujettissait les autres confessions au *sheikh-ul-islam*. L'ancien empire ottoman avait essayé de constituer une caste spéciale d'ulémas de rite *hanéfite*, pour le recrutement des *muftis*, *cadis*, *imâms*, *khatibs*.

Au moyen d'examens et de grades spécifiés dès le xv^e siècle, dans le *Qanoûn Nâmé* : *taleb* (ou *soukhté*), *danishmend* (aptés à être nommés *imâms*, *naïbs*) et *mulaxim* (aptés à être nommés *moudarris*, *cadis*, *mollas*) ; au plus haut degré se trouvaient les deux *qadi-askar* (de Roumélie et d'Asie), et le *sheikh-ul-islam*. Sous Soleiman I, les ulémas obtinrent l'exemption de l'impôt, et l'hérédité des charges.

3.400 mosquées ; celles de Constantinople, Andrinople et Brousse sont célèbres (ici p. 25.)

La G. A. N. d'Angora a laïcisé l'administration culturelle par deux lois en 1921-23 :

Le *sheikh-ul-islam* (institution ottomane, créée par Mohammad II à l'imitation des patriarchats chrétiens après 1453) est aboli, et remplacé par un *conseil de muftis* (*shourâ lil iftd*) qui fixera d'accord, avec le commissaire aux affaires religieuses la jurisprudence canonique ; non plus d'après le seul rite *hanéfite*, mais suivant une coordination des 4 rites sunnites.

Tous les électeurs musulmans élisent, par *caza*, une *assemblée culturelle* (20 membres, pour 2 ans) ; un *conseil central* émané des assemblées de *cazas* tient sa session annuelle dans la capitale.

Un comité (*madjma* ' *iml* d'Abd al 'Aziz Shâwish) centralise la propagande islamique.

Depuis 1922, la *Khotba* du vendredi est souvent dite en *turc* (non plus en *arabe*) dans beaucoup de mosquées.

Les fêtes musulmanes de Turquie ont été étudiées ici p. 13.

Le pèlerinage à la Mekke est interrompu depuis 1916.

Comme *pèlerinages* locaux, on peut citer la tombe du sahâbi Abou Ayyoub Ansâri († 672) au fond de la Corne d'Or, celles du sultan 'Othman I à Brousse, de Soleiman, son premier ancêtre († 1231) à Qal'at Djâbir, de Hâdj Bektâsh à 60 km. S. Qîrshêhir.

LES CONGRÉGATIONS. — En décadence nette, elles ont encore une action politique:

Il existe encore 578 *tekkés* (couvents) d'ordres religieux, 320 en province (Turquie actuelle), et 258 dans Constantinople même (chiffre de 1921: 319 avant la guerre), la plupart sur des *waqf* entretenus grâce aux souverains ottomans: tous sont soumis, au point de vue administratif, à un *medjlis al mashaïkh* (7 membres nommés par le commissaire aux affaires religieuses; règlement de 1918). Ils appartiennent aux ordres suivants:

a) Ordres spécialement turcs: *Mevlêviya* (« derviches tourneurs », fondés en 1230 par Djâlâl Rôûmi; centre à Qonié: leur chef, le « tchélebi », qui figurait à l'intronisation des anciens sultans, est, depuis 1921, le député 'Abd al Hâyim; 2 branches: *Irshâdiya*, *Pouatnishniya*; 7 *tekkés* à Constantinople dont celui de Péra); *Nagshabandiya* (f. 1360; centre à Bokhâra: 60 *tekkés* à C.); *Khalwatiya* (12 branches turques fondées depuis le xvi^e siècle; dont les *Djarrâhiya*, 10 *tekkés* à C.; *Nouriya* (à Sivas); *Golshêniya* (*Rôshêniya*) 2; *Sha'bâniya* 25; *Misriya*, de Niazi, 4; *Sonboliya*, 18; en tout 59) *Djalwatiya* (3 br., dont celle d'Isma'îl Haqqî, à Brousse: 16); *Bektashiya* (cfr. ici p. 230; centres à Angora et Eskishêhir; 8 *tekkés* à C., dont celui de Bébek); *Sindâniya* (3 t. à C.); *Oshâqiya* (5 t. à C.); *Wiqâ'iya* (2 branches); *Belramiya* (forme turque des *Qalandariyu Malâmiya*: 3 branches 2 t. à C.).

b) Ordres arabes: *Qadiriya* (de Bagdad: 7 br. turques: *Ashrafiya*, *Kholoustiya*, *Nâbolosiya*... 148 *tekkés* à Constantinople); *Badawiya* (= *Ahmadiya* d'Égypte: 8 t. à C.); *Sa'diyya* (de Damas: 16 t. à C.); *Rifa'iya* (de Basra: 29 t. à C.); *Shadhiliya* (de Tunisie: 3 t. à C.); *Sohrawardiya* (2 br.).

L'ordre des *Rifa'iya*, infiltré en Anatolie dès le xiv^e siècle, fournit à 'Abd al Hamîd II son dernier « chapelain », Abou'l Hodâ. Les *Shadhiliya*, qui lui avalent fourni le premier, Dhâfir Madani, ont procuré à Enver pasha son « pfr », Sâlih Tôûnsî; un shâdhilî de Fès, Mohammad-ibn Abî'l Feid-ibn Dja'far Kattâni, auteur des « *Salvat al anfas* » et oncle du chef actuel des *Kattâniya*, vient de se rendre de Damas à Angora.

L'ancien chef de l'ordre des *Senoussiya*, Sidi Ahmed Sharif, parti de Tripolitaine dès 1916 (voir ici p. 146), dirige de Mardin et Ourfa, une action panslâmique issue d'un congrès tenu à Kharpout (1921).

L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Enseignement primaire obligatoire (1913): 36.230 écoles primaires et *ruchdiyé*. L'éducation des filles a été prévue par la loi de 1918. Écoles normales.

Écoles secondaires (lycée semi-français de Galata Seraï, etc.). Quelques-unes sont étrangères (*Saint-Benoît* de Galata, *Roberts College* de Bébek, etc.).

Un certain nombre de *médresés* subsistent par l'enseignement canonique: *École des cadis* à Constantinople (rattachée à l'I. P.).

L'Université de Constantinople (*Dâr el Fonûn*, à Direkler-arassi), fondée en 1901-

08, réorganisée en 1921-22, comprend 4 facultés (*médresé*) : médecine (*Tibb*, 30 chaires ; puis 12 chaires de pharmacie, et 6 d'études dentaires) ; lettres (*edebiyât*, 31 chaires) ; sciences (*fonoun* : 24 chaires) ; et droit (*hoqouq* : 23 chaires), Voir le *Taléba-Rehberi* annuel.

L'usage du voile (*tesettur*) tend à disparaître, depuis 1908. Il existe même un vrai mouvement féministe, dirigé par Halidé Edib Hanoum.

Les chefs du mouvement littéraire et social sont les « touraniens », Gök Alp, Akhtchoura Oghlou, Ahmed Agayeff (= Agha Oghlou), Mehmed Emin.

Les *archives* de Constantinople sont fondamentales pour l'histoire de tout l'Islam ; elles comprennent une quarantaine de bibliothèques *waqf* (dépendant de la Bibliothèque 'Omoumi) ; les plus intéressants sont ceux des *Köprülü*, de *Nouri 'Othmâniyé*, de *Topkapou*, de *Feizié*, de *Shahid 'Alt pasha*, de *Es'ad Effendi*. Le nouveau musée de l'*Evkaf* (près de la *Soleimaniyé*) est important.

LA JUSTICE. — Les souverains ottomans ont juxtaposé de bonne heure un droit laïque (législation administrative et militaire) au droit canon musulman ou *shar'f*. Cette évolution a abouti au travail de codification postérieur au *khatt-i-sharif* de Gulkhané (1839), codes criminel, commercial, de procédure, et code civil (*medjellé*, 1869-76), inspirés en grande partie des codes français (tribunaux *niçamiyé*).

Le droit personnel reste de la compétence des tribunaux canoniques, mais il a été modifié. Ainsi le code matrimonial a été révisé en 1917 par le pouvoir civil.

La loi antialcoolique (*man 'i-muskirdt*), édictée dès septembre 1920, a été généralisée le 14 septembre 1923. On songerait à la réviser.

L'ARMÉE. — Dès 1920, Mostafa Kemâl avait réussi à reconstituer douze corps d'armée ; avec lesquels, il put briser l'offensive grecque sur la Sakharia. Effectif en 1923 : 190.000 hommes. Police (*çaptié* ou *polis*). Cavalerie kurde (*ex-hamidiés*).

LA PRESSE. — Revues : à Constantinople : *Sébil-ur-Reshad* (religieuse), *Mahfil* (mystique), *Idjtihad* (positiviste), *Yéni Madjmoû'a* (littéraire).

Journaux : à Constantinople : *Iqdâm* (d'Ahmed Djevdet), *Tanin* (de Hoceïn Djâhid), *Tevhid-i-Efkiar* (de Eboû'z Zia Zadé Vélid), *Iléri* (Djélal Nouri), *Vaqit* (de Mehmed 'Asim), *Péyam-i-Sabah* (suppr. 1922), *Vatan* (d'Ahmed Emin), *Aqshâm* ('Ali Nadji).

A Angora : *Hâkimié-i-millié* (de Nébizadé Hamdi), *Yéni Gün* (de Yoûnos Nâdi), *Yéni Turkiyâ*, *Shêkir*.

IV. TRAVAIL ET PRODUCTION

L'AGRICULTURE. — Le paysan turc anatolien (*ortaçdji*) est bon cultivateur ; mais la terre appartient aux *aghas*. Du moins, le régime féodal du code foncier de 1567 (*timar*, *çiamet*) a été aboli en 1867 — et les décrets de févr.-mars 1913 ont permis à la propriété paysanne de s'ébaucher.

Tabac de Samsoun (et opium de Qonié) céréales, coton (Aydın), figues, noix, amandes, raisins, olives et fruits ; café à Adana.

Elevage en Anatolie (mouton, chèvre mohair d'Angora). Pêcheries du Bosphore.

Production de la soie à Brousse et Constantinople ; de l'huile en Aydın.

Mines : charbon (Héraclée), fer (Adana), pandermite, écume de mer, cuivre (Arghana Maden), argent (Bulghar Maden près Qonié), zinc (Karasou). Salines (Sivas, Angora).

Sources thermales et sulfureuses.

L'INDUSTRIE. — Son essor, stimulé par la guerre (282 manufactures en 1915, dont 55 p. 100 à Constantinople ; le reste à Smyrne, Brousse, Magnésie, Ismidt, Kara Moursal, Panderma et Ouchak), ne s'est pas ravivé depuis.

Moulin (Smyrne) ; ciment ; tissages laine et coton ; tanneries ; travail du bois (forêts de Bolou).

Le parti communiste turc a été organisé par Mostafa Subhi, venu de Moscou ; dissous en 1920, il s'est reconstitué sous la direction de Nâzim Yoldâch après l'amnistie du 29 septembre 1921 (journal : *Yeni Hayât*).

Il a cherché à former quelques syndicats ouvriers (Zongouldak) et agricoles (Merzifoun, Cilicie) : sans grand succès.

Le congrès économique de Smyrne (1923) présidé par Kazim Qarabékir, s'est préoccupé d'organiser des syndicats ouvriers et agricoles non communistes, avec l'appui de l'État.

Le vieux système de *corporations (esnâf)* est encore vivant dans les grandes villes (4.000 boutiques aux *Behestan, Tcharchi Kébir, Misr Tcharchi, Yeni Tcharchi*, à Constantinople : cfr. Smyrne ; Brousse ; Angora ; Erzeroum).

Leurs anciens coutumiers (*fotoûwat nâmé*) tombent en désuétude.

Les *cotonnades* de Qonié, Sivas (Sivri Hissar), Kharpout ; les *soieries* de Smyrne, Brousse, Van.

Les *tapis turcs* les plus connus sont : ceux d'Angora (*Qirshêhir*), Brousse (*Oushak*), Qonié (c. Qaraman, Moudjour, Ladik, Yuruk) et Smyrne (*Aq Hissar, Anatoli, Pergame, Ghiordes, Kulah, Meles, Makri, Ixmîr*).

Poteries de Sivas.

COMMERCE GÉNÉRAL. — Le traité de paix n'ayant été signé que cette année, et le change de la livre ottomane ayant grandement fléchi, pas de chiffres à donner. Le commerce s'effectue principalement avec la *Grande-Bretagne*, les *États-Unis*, l'*Italie*, la *France* (ordre d'importance en 1921).

VOIES FERRÉES : en Europe : Constantinople-Andrinople. En Asie : 2.890 km. :

Haïdar Pacha-Qonié (747 km.) ; Eskishêhir-Angora (263 km) ; Mersina-Adana (65 km.) ; Smyrne-Cassaba-Afioun Karahissar (421 km.) ; Magnésie-Soma (92 km.) ; Smyrne-Aydın-Egherdir (471 km.) ; « Bagdadbahn » : Qonié-Karapounar-Islahié-Muslmié (près Alep, 517 km.) ; puis Muslmié-Djérablouz-Ras el 'Aïn (314 km.), vers Nisibin et Mossoul ; la dernière section n'est plus en service depuis 1920-21. Plan Chester (1923) pour un réseau anatolien.

Routes (*qaldyrym*) : Angora-Sivas-Erzeroum (865 km) ; Diyarbakr-Sivas (435 km.).

Ports : quais à Constantinople et à Smyrne ; « échelles » du Levant et de la Mer Noire.

MONNAIES, MESURES, CRÉDIT. — *Livre* (= 100 piastres). Piastre de 40 paras (= 0,225, fr. argent au pair). En réalité, circulation exclusive de papier-monnaie.

Deunum = 230 m² (superficie). — *Oque* = 1.285 gr.

Calendrier *grégorien* (voir ici p. 9, d'après l'étude de J. Deny).

A l'issue du privilège de la *Banque Ottomane* (1925), l'*Othmanli i'tibar milli bancassi* (créée 1917) doit devenir Banque d'État.

BIBLIOGRAPHIE. — Il n'existe pas encore de monographie documentée sur la nouvelle République Turque (à part les « Social Survey » des villes de Constantinople et Smyrne).

Sur la « question du califat » le mémoire fondamental est celui de Barthold, *calife et sultan*, Pétersbourg, 1912 (trad. all. Becker, ap. *Der Islam*, VII, 350-412).

Le savant opuscule de C. Nallino, *Appunti sulla natura del califato in generi e sul presunto califato ottomano*, Rome, 1916 (trad. fr. 1919), suggère plutôt une politique ; cfr. Margoliouth (*Moslem world*, oct. 1921) et Arnold (*Edinburgh Review*, juil. 1922).

MÉSOPOTAMIE (IRÂQ)

I. PEUPLEMENT

SITUATION, STATISTIQUE, VILLES PRINCIPALES. — Au N. W. du golfe Persique, par 30°-37° lat. N., et 41°-48°30' de long. E.

370.043 km², comprenant : au centre les deux vallées du Tigre et de l'Euphrate; à l'E. les montagnes du Kurdistan; à l'W la frange adjacente du désert (*Shâmîyé*, ici p. 82).

La Mésopotamie se divise, du N. au S., en trois zones naturelles; Mossoul (ancienne *Djaïra*), Bagdad et Basra (ancien *Sawda*). Le pays est vivifié par la crue des deux fleuves : celle du Tigre, violente et assez brève, atteint Bagdad vers le 10 mars et bat son plein le 10 mai; la crue de l'Euphrate, plus tardive et de plus longue durée commence fin mars, atteint Bagdad par le système des canaux transversaux (Saqlawîé, Mahmôddîyé) vers le 15 mai; l'inondation alors pleine, dure jusqu'au 15 juin. Le système complexe des anciens canaux est déréglé depuis le xiii^e siècle.

Population totale (1921) : 2.849.282 hab.; dont 2.640.700 musulmans, 87.488 israélites. 1 78.792 chrétiens. Voici le détail.

Musulmans a) *shî'ites*, 1.494.015 (Bagdad 750.421, Basra 721.414, Mossoul 22.180); dont une majorité d'*imâmîtes* (rite *dja'fari*) *osôliyoûn*; il y a environ 300.000 *akh-bârîyoûn*, surtout à Basra; 50.000 *shetkhiya*; 20.000 *'ali-ilahîs* (E. de Mossoul, *Shabbak* d'Imâm Rizâ et *Sarlîs* du haut Ghazir); 2.000 *béhaïs* (E. Mossoul, Kazimén);

b) *sunnîtes* 135.685 (Bg. 523.414, Bs. 32.558, M. 579.713); 674.000 *handéfîtes*, 1000 *néo-hanbalîtes* (*salafîya* des cités, *wahhabîtes* des tribus : ex. les *Beni Seyyîd* près Souq el Shoyoukh), 10.000 *mâlikîtes* (Al bou Sa'doûn, suzerains des *Moutéfiq*), et 450.000 *shâf'îtes* (Kurdes).

c) *Yéxîdîs* (*Dâsîni*, centre religieux à 'Aïn Sîfni, tombe de Sheïkh'Adî, † 1162; centre politique à Badri; N.-E. Mossoul); 20.180 (chiffre faible).

Israélites : 87.488 (Bg. 62.565, Bs. 10.088; M. 14.835, en montagne); descendants des colons de la première diaspora (587 av. notre ère) et de la seconde (135 ap. J. C.), qui fonda les centres de Nehardea, Machousa, Sôra (« *geonim* », jusqu'en 1050) et Pumbaditha (« *rabbanim* » jusqu'en 930). Cette colonie dotée d'une autonomie par les califes 'abbassides, eut dès lors un rôle financier capital; elle créa une organisation bancaire à portée internationale, qui, se transportant en Egypte (x^e s.), puis en Espagne (xii^e s.), a atteint l'Europe occidentale.

Chrétiens : 78.792 (Bg. 20.771, Bs. 2.551, M. 55.470); dont 6.800 *Arméniens*

grégoriens (4.000, 1.200, 600), 2.500 unis (1.500 Bg.) et 1.000 protestants ; 40.000 latins et autres uniates (chaldéens 22.000, dont 15.000 Mossoul (Tell Kef), 7.000 Bg; Syriens 15.000, dont 11.000 M, 4.000 Bg.); 20.000 chaldéens nestoriens (leur patriarche, qui vivait à Djoulamerk (Kotchani) au S. de Van, s'est enfui en Mésopotamie, avec 50.000 réfugiés, provenant des cinq clans du Hakkiri, *Tiari*, *Tkhouma*, *Djélo*, *Bax*, et *Dix*; et aussi, des clans de Perse (Ourmia). Après avoir été concentrés à Ba'qouba, ils sont remontés à Mossoul : 30.000); 9.000 Syriens jacobites (Mossoul); et les réfugiés de Mardin, et de Deir el Za'feran, où résidait leur patriarche).

Sabéens (Mandaïtes) : 8.000 : à Souq al Shoyoûkh (où réside leur chef). Nâs-riya, Shatra, Safha, Qorna, 'Amâra.

Villes (approx.) : *Baghdâd* (= *Madînat al Salâm*, *Zawrâ*), 140.000 hab. (dont 50.000 israéliïtes); Basra, 80.000 (avec 'Ashshâr); Kerbéla (*Mashhad Hociïn*), 80.000; Mossoul (*Mawsil*, *Haddâ*), 70.000; Nedjef (*Mashhad 'Alî*), 30.000; Kerkouk, 20.000; Kouït, 15.000; 'Amara, 15.000; 'Ana 15.000; Soleïmaniyyé, 12.000; Hillé, 12.000.

Il y a 800.000 nomades (arabes et kurdes).

Le fond de la population est « nabatéen » ou « chaldéen », modelé par cette très antique culture nationale que la Perse n'a jamais pu *iraniser* tout à fait, et que la conquête islamique n'a pas encore *arabisée* à fond.

L'arabisation de la Mésopotamie avait été préparée, dès le III^e siècle, par l'état arabo-araméen de Hira (dynastes *qahtanides* : B. Lakhm), vassal de la Perse sassanide, et soutenu par des tribus *rabi'ides*, *Bakr*, *Qeïs-ibn.-Tha'laba*, et 'Abd el *Qeïs*. Lors de la bataille de Qâdisiya (637), deux camps permanents (*djond*) furent créés, à Basra (635) et à Koufa; Basra fut garnisonné de *modarides*, *Tamim* et *Dabba* (*Ribâb*), *Kinâna* et *Thaqf*; Koufa fut garnisonné de *qahtanides* yéménites, *Kinda*, *Axd*, *Hamdân*, *Madhhidj*. Quant aux Arabes de Hira (*rabi'ides*), les *Bakr* gravitèrent autour de Koufa, et les *Qeïs-ibn.-Tha'laba* autour de Basra. L'histoire de l'arabisation de la Mésopotamie est dominée par la vieille haine de clan entre *Modar* et *Yémen-Rabi'a*, donc entre Basra et Koufa, qu'il s'agisse du califat (les *Kinda* de Koufa pour les '*Alides*, Basra contre), de la colonisation du Khorassan (*Qeïs* contre *Axd*), d'écoles de grammaire ou de droit.

Deux foyers annexes d'arabisation furent créés à Wâsit (702) et à Bagdad (762), centre du califat pendant cinq siècles. L'administration mésopotamienne mit quatre siècles à se désiraniser (assiette cadastrale de l'impôt: les 12 *astân* et les 60 *tassôdj*).

Voici les dénominations ethniques actuelles :

a) 2.206.192 Arabes (Bg. 1.299.027, Bs. 724.932, M. 182.233); dont 900.000 vrais arabes nomades (et, sédentarisés dans les villes, une élite importante de *seyyid* 'alides, et de *qoreïchites*); et 1.300.000 leïlahs, paysans *nabatéens* arabisés, ou semi arabisés, *Mî'dân* vers Qorna). — Tribus arabes nomades : 100.000 en Mossoul (*Shammâr Toqa*, *Daouq*; '*Oqeldat*, *Hadidyin*, *Rishwân*, *Solobba*); 200.000 en Bagdad (au N. *Djabboûr*, *Ghawâlîba*; W. *Doleim*, de Româdié, '*Amardt*; cf. ici p. 84; au S. W. et S. E. : *Fellé*, *Tamim*, *Ziyâd*, *Khaxdil*, *Rabi'a*); 350.000 en Basra *Montefiq*, *Beni Lâm*, '*Amâra* (du Tigre). *Zobeïd B. Asad*; et le groupe dit de Souq al Shoyoûkh : *Shawâlîsh*, *Nawâshî*, *Ghiriya'fiya*, *Izeridj*, *Djowelbir*, *Moghashghash*, *Asâkîra*; au S., *Dhafîr*. Ces tribus indomptables sont connues pour leurs luttes de clans, *Shimîrd* contre *Zûgûrd* à Nedjef, *Sharqî* contre *Gharbî* à Semâwa, par leurs chants satiriques, *hodsé*, et leurs danses de guerre, *tahwis*. Pour leurs *wasm*, voir R. M. M., VI, 119.

b) 499.336 Kurdes (Bg. 27.154, Diyâla et Kouït; Bs. 10.062, 'Amara; M. 462.120); voir ici p.

c) 80.908 Persans (Bg. 30.042, Bs. 49.866, M. 1.000).

d) 60.493 Turkmènes (et Turcs Bg. 348, Bs. 150, M. 58.995 (Touz Khortmatli,

Kerkouk, Altun Köprü). La République Turque, qui revendique Mossoul, soutient qu'on y trouve 147.000 Turcs).

e) 87.488 Hébreux (indûment comptés comme arabes en a) par la statistique officielle; 3.061 colons hindous; 292 européens.

L'islamisation s'est produite lentement, en ce pays peuplé de chrétiens (nestoriens, jacobites et melchites), mandaites, manichéens et mazdéens.

Ils devinrent en tant que musulmans, clients (*mawâlî*) des tribus arabes, autour des camps fortifiés, en vue d'échapper au *Khardj* (impôt foncier, lourd, en *Sawâd*; en *Djâzîra*, on ne payait que la *djâzîya*). Il y eut aussi l'action des missionnaires, surtout *shî'ites* (d'abord *ismaéliens*, dès 865), puis *sunnites* (*gossâs* et *souffis*), coïncidant avec la contrainte officielle (édits de Hâroûn, 807, et Motawakkil, 849; renouvelés par Moqtadir, 909 et Moqtâdî, 1091).

LANGUES. — L'arabe, dès le VIII^e siècle, trouva en Mésopotamie, centre du califat, le lieu d'élection pour son essor littéraire et intellectuel classique : c'est le pays où fleurirent Nazzâm et Djâhîz, Aboû Nowâs et Motanabbî, Harîrî, Râzî et Tawhîdî, Khalîl et Ibn Djinnî, Mohâsibî, Hallâdj et Ghazâlî. Le dialecte actuel, dont le « shibboleth » est l'expression « mâkoû » (= il n'y a pas : comp. *mafîsh* égyptien et *makânsh* maghrébin), est assez pur chez les nomades; au N.-E, il contient quelques termes syriaques et kurdes.

II. GOUVERNEMENT

La Mésopotamie, ancienne province ottomane (3 vilayets), conquise de 1914 à 1918 par une armée anglo-hindoue, a été placée tout entière sous mandat britannique par la Société des Nations, depuis l'abandon par la France (décembre 1918) de ses droits sur Mossoul (traité Sykes-Picot, 9 mai 1916).

La Grande-Bretagne, après un essai de rattachement à l'Inde, y a constitué un royaume pour l'émir Faysal-ibn-Hocéïn, troisième fils du Malek du Hedjaz (23 août 1921), concluant avec lui un traité (11 octobre 1922) où elle s'engage à évacuer éventuellement le pays (délai de 20 ans, ou même beaucoup moins). Haut commissaire britannique : Sir Henry Dobbs (sept. 1923).

D'après la Constitution de novembre 1923, la royauté est constitutionnelle et héréditaire. Le roi Faysal a été élu le 11 juillet 1921 (référendum).

Ministère : Dja'far pasha 'Askarî (5 décembre 1923).

Le Parlement se composera de 75 députés (1 pour 20.000 mâles), élus au second degré. Les *shî'ites*, qui sont la majorité, ont pris position contre le roi (quoiqu'il soit de race alide); le *grand mojtéhîd*, Mahdî Khâlîsî, de Kazimén, a condamné dans deux « bulles » le projet de traité (8 juin 1921) et le projet de constitution (juillet 1923); malgré son exil en Perse, ses ordres ont été obéis, et les élections boycottées. Cependant, le bloc *sunnite-shî'ite*, qu'il avait constitué en 1920 en déclenchant la révolte, semble s'effriter; à côté du parti nationaliste (*watânî*) non coopérationniste, des modérés (*nahda*) seraient constitutionnalistes; il y aurait aussi des extrémistes (*istîqlâlî*).

La *Khotba* s'est constamment dite en Mésopotamie pour le califat orthodoxe, *omayyade* et *abbaside* (interruption *fatîmîte* 1059-1060) jusqu'à la prise de Bagdad

par Houlagou (1258) : de 945 à 1152 les shâhanshâh Bowayhides et les sultans Saldjoudides n'avaient laissé au calife qu'une autorité morale (cérémonial de 979, conflit de 1035). Les sultans ottomans l'exercèrent à partir de 1534 (interruptions persanes *shî'ites* 1508-37, 1623-38) à 1914. Le pays est resté attaché à la *Khotba* ottomane ; et quand le roi Faysal voulut faire prononcer la *Khotba* hedjazienne à l'A'zamiya, en décembre 1921, il y eut une émeute ; ce fut le seul essai.

La Mésopotamie est visée par certains accords internationaux : convention anglo-française des *pétroles* de Mossoul (San Remo, 24 avril 1920), attribuant à la France la part de 25 p. 100 réservée à la Deutsche Bank dans la Turkish Petroleum de 1914. Projet d'accord anglo-italien de mai 1923 sur les intérêts « religieux et commerciaux » de l'Italie en Mésopotamie (on sait que, depuis 1638 le Saint-Siège a réservé l'archevêché de Babylone aux Carmes Français).

III. ADMINISTRATION

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — I. Bagdad, Samarra, Diyâla, Koût, Diwaniya, Shâmiya, Hillé, Doléïm ; II. Basra, 'Amâra, Montéfik ; III. Mossoul, Arbil, Kerkouk, Soleïmanié (où le sheikh Mahmoûd fut « pādishâh » indépendant en 1922-23 = *Southern Kurdistan*, fédéré à l'Iraq).

ADMINISTRATION CULTUELLE. — Le projet de 1923 unifie les tribunaux *shar'î* (pour question de droit personnel), les cadis pouvant indifféremment juger en droit *sunnite* et en droit *shî'ite* (cfr. les cadis *hanéfites* avant 1914). Les tribunaux *shî'ites* créés en 1920 ont été supprimés en 1923 (art. 72).

Cependant, l'organisation privée des ulémas *shî'ites* (*osouliyoun*) reste très puissante ; le *grand mojtéhid* de Kazimèn (Mahdî Khâlist) et les trois *mojtéhids* de Kerbéla, Nedjef et Samarra, sont les chefs des ulémas de Perse.

Les « porte-clefs » des tombeaux vénérés, ou *qilîddâr*, sont également influents.

Le trésor de Kerbéla a été inventorié en 1914. Les pèlerinages *shî'ites* (ici p. 313) sont : Kerbéla (tombe de Hoceïn et 'Abbâs), Nedjef (et Koufa, où 'Ali fut tué), Kazimèn et Sâmarra. Le nombre des pèlerins annuels dépasse parfois 150.000 : 57.567 vivants et 14.354 cadavres (à inhumér en terre sainte) enregistrés à Kerbéla en 1890 ; 95.000 et 8.000 à Khanikin en 1905. Les jours fériés, de *xlyârât*, sont (cf. ici p. 14) : à Kerbéla 10 moh., 20 safar, 1 et 15 redjeb, 15 sha'bân, 19, 21, 23 ramadân, 9 hiddja ; à Nedjef, 17 rabi' I, 27 redjeb, 18 hiddja.

Les pèlerinages *sunnites* sont : à Basra, tombes du sahabi Zobeïr, et de Hasan Basrî ; à Bagdad, celles d'Abou Hanîfa (à l'A'zamiya), d'Abd al Qâdir Klîlânî, fondateur de *Qâdiriya*, 'Omar Sohrawardî, Ma'rouf Karkhî, Djoneïd et Hallâdjî.

La caravane du pèlerinage à la Mekke, composée en majorité de Persans *shî'ites*, doit acquitter de lourds péages en traversant le Nedjîd wakhâbite.

Il y a divers pèlerinages *israélites* anciens, reconnus par les musulmans : les tombes d'Ozeïr (Esdras) et Dhoûl Kifil (Ezéchiel), le *nabk* de Qorna, etc.

La vie en communauté est ancienne, dans l'Islâm mésopotamien : 'Abd al wâhid-ibn-Zeïd fonde en 150 le *ribât* d'Abbâdân. Les congrégations actuelles sont : les *Qâdiriya*, à Bagdad, et en pays kurde, dirigés par un grand seigneur, gérant d'immenses *waqf* (concession sultanienne de 1544), le *naqlb* (= chef des 'alides) de Bagdad, S. 'Abd al Rahmân, qui présida les premiers ministères du régime arabe ; es *Rifâ'iya* (Omm 'Abîda, puis Basra), dont le chef, S. Tâlib, *naqlb* de Basra, ancien vice-président de la Chambre ottomane, vient de passer deux ans en exil dans l'Inde. Il y a des *Naqshabandiya* (en pays kurde) et quelques *Bektâshiya*.

LA JUSTICE. — Tribunaux civils, avec cour d'appel, de type ottoman (code ottoman, art. 72-73 de la Constitution). L'impôt foncier : 20 p. 100 sur les récoltes; taxes sur les têtes de bétail (*Koda*), pieds de dattiers (1 million dans circons. Bagdad), plâtre, bois, fours à briques, barques, nattes; distillation alcool de dattes (*tal'*), poisson (1/5), soie, sel, peaux brutes, tabac (*tâtûn* kurde; *tombac* à Kerbéla).

L'ENSEIGNEMENT. — Primaire et secondaire en voie de réorganisation (projets pour l'enseignement des filles). Université de Bagdad, dite des '*Al Bell*', avec trois facultés (médecins, ingénieurs, négociants) et un séminaire musulman (1923) : à l'A'zamiya.

LA PRESSE. — A Bagdad : *İstiqdâl* ('Abd al Ghafour Badrî); *Mofdet Râfidân* (suppr.) *sharq* (Hoceïn Afnân, *behaï*); '*İrdâq* (ex-'Arab Razzoûq Ghannâm); *Lâdr al Saldm*; *Bagdad Times*. A Basra : *Awqât İrdâqiya* (trad. du *Basra Times*), *Miw'ât al rdq*. A Mossoul : *Mawsil*, *Nâdi*. A Bagdad, *Yeshurun*, revue arabe en caractères hébraïques, *Waqâi'* '*İrdâqiya* (officiel).

L'ARMÉE. — Corps d'occupation britannique (*aviation*, surtout); l'armée arabe n'a que des cadres; corps *assyro-chaldéen* (chrétien) de 10.000 soldats à Mossoul.

IV. TRAVAIL ET PRODUCTION

L'AGRICULTURE. — L'admirable réseau de canaux entre Tigre et Euphrate, constitué dès le troisième millénaire avant J.-C., réparé pour les Sassanides a été abandonné depuis les XI^e-XIII^e siècles; et le Tigre a changé de cours (XV^e s.). Le plan Willcocks (1909), réalisé par la firme J. Jackson, aurait déjà augmenté la superficie cultivée de 400.000 hectares (dont 140.000 orge, et 96.000 blé) à 800.000 (1919).

On cultive : Céréales, riz (*tamman* : qualités *ahmar*, *nagqâxa*, *shanbaka*, '*an-barbouh*, '*agr*). La Basse Mésopotamie est la vraie patrie du dattier (55.200 hectares) qui y donne aujourd'hui 98 variétés de dattes (108 il y a quelques siècles), dont celles-ci : *ibrahtmi*, *asbo'* al '*arous*, *ostâ 'Imyân* (= *saïr*), *bâdaraï*, *bêhâr banou*, *basrâwi*, *barant*, *kibkab*, *hallâwt* (= *abou Khosheïm*), *khasdâwt*, *kharâdâwt*, *zohdt* (= *korst*), *tayyrib al ism* (= *deïri*): voir la revue bagdadienne *Loghât al 'arab*, 1914, p. 591; 1913, p. 509; et le jardin d'essais de Paul Popnoe à Altadena (Californie, U.-S.-A.).

Culture du coton à Tell Deïr au S. de Bagdad (« Mespot white »).

L'INDUSTRIE. — Les vieilles corporations (ex. les *saggâ* de Bagdad, originaires d'Ana) sont en décadence. Briqueteries. Salines. Tissus ('abayas hiératiques de Nedjef; *Keffiês*; tapis kurdes). Gisements de pétrole, très importants, à Mendéli (Bandanidjîn; à l'*Anglo Persian Co*); à Kerkouk et à Qayyâra (64 km. E. Mossoul), disputés entre l'*Anglo Persian* et la *Standard Oil* américaine. Bitume à Hit.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL. — *Exportation* : 10.859.490 roubles.

Importation : 3.593.416 roupies (1921). On importe : cotonnades, sucre, riz, thés, bois, pétrole. On exporte (Via Basra) : dattes (U. S. A), réglisse (*id.*), gomme adragant, noix de galle, opium, céréales.

COMMERCE INTÉRIEUR. — *Rails* : 1190 km : Makina-Basra-Our. Diwaniya-Hiilé-Bagdad-Tekrit-Qalà Sharqât ; Our-Nasriya ; Bagdad-Hindié-Kerbéla-Bagdad-Hinaïdi-Khanikin-Tiaruq. *Poste par avions* : Bagdad-Caire; Londres.

Autos. — Bagdad-Damas (Nern direct ; ou Cattani via Palmyre) : en 18-22 h.; utilisé depuis 1922 par les pèlerins pour la Mekke. — Alep-Deïr-Mossoul : en 30 h.

MONNAIES, MESURES. — Roupie hindoue ; *gran* persan.

Mesures ottomanes, hindoues. Superficie : *djarîb*, 4.000 m².

Crédit indigène (*sarrâf*; billet à ordre *kompiala*). Banque Ottomane. Eastern Bank ; Imp. Bk of Persia.

TOURISME. — Ruines antiques : de Babylone, Birs Nimroud, Ctésiphon, Our, Ninive, Qal'a Shargât, Khorsabad.

Ruines chrétiennes (couvents du Nord) : Rabban Hormuzd, Mar Mattaï, Mar Behnam, Beït Abé.

Ruines islamiques : de Bagdad, Samarra, Imam Doûr.

BIBLIOGRAPHIE. — Sir Percy Cox, *Report on 'Iraq Administration* (oct. 1920-mars 1922), Londres, 1922.

Razzoûq 'Isâ, *Djoghhrâfiyat al 'Irâq*, Bagdad, 1922.

Joseph Ghanima, *tidjârat al 'Irâq*, Bagdad, 1922. [G. L. Bell] *Holy places of Mesopotamia*, 25 pl. avec 36 pp. de texte anglais, arabe et persan, Bagdad, 1923.

B. Nikitine, *L'Irak économique* (*Rev. sciences polit.*), Paris, 1923.

SYRIE (SOURIYÀ, SHÂM) et LIBAN (LOBNÂN)

I. PEUPLEMENT

SITUATION, STATISTIQUE, VILLES PRINCIPALES. — Au levant de la Méditerranée orientale, par 32°30'-37° lat. N. et 35°30'-42° long. E. ; frontière palestinienne du 23 déc. 1920 ; turque du 20 octobre 1921.

151.379 Km², comprenant :

a) La chaîne littorale, du Liban au Lökkâm, culminant à 3.097 mètres ; b) l'effondrement central N.-S., drainé au N. par l'Oronte (*Nahr al 'Asi* qui débouche à Soueïdié) au centre (Bekaa) par le Léontés (*Litani*) qui débouche près de Saïda, au S. par le haut Jourdain ; c) la chaîne de l'Anti-Liban, contigüe au désert et culminant à 2.750 m. (Hermon) ; d) le cours moyen de l'Euphrate, de Djéرابلس à Abou Kémal, avec les vallées de ses affluents, Belikh et Khabour, venant du mont Sindjâr.

Température moyenne : janvier 10° ; juillet 25°.

Population totale (1923), 2.579.782 hab. (chiffres rectifiés), dont, en dehors des 71.566 étrangers recensés (GL 20.250, Alep 2.652, Damas 48.664), des Grecs et Arméniens réfugiés (avec 391 Russes) : — 1.939.511 musulmans, 497.815 chrétiens et 16.145 Israélites. Voici le détail :

Musulmans : a) *sunnites* 1.494.653 (Gd Liban 124.786 ; Alaouites 59.689 ; Alep 358.222 (et 200.000 nomades), Alexandrette 154.000 ; Damas 446.782 (et 150.000 nomades) ; Dj. Druze 674) dont : 1/2 *hanéfites* 1/4 *néo-hanbalites* (*salafiya, wahhâbites*), 1/4 *shaf'ites*.

b) *Shi'ites imâmites* (rite *dja'fari = motâwila*) 127.804 (GL. 104.947, régions de Saïda et du Dj. 'Amil, Kesrawan, Hermil ; Alep 15.000 : un vieux centre à demi-éteint à Alep même, et des colonies le long de l'Euphrate, jusqu'à Aboû Kemal, rejoignant ainsi les shi'ites de Mésopotamie ; Damas 8.857 : région de Ba'labakk).

c) *Shi'ites extrémistes : néo-ismaéliens* (vassaux de l'Agha Khan, ici p. 299) 14.295 (GL, 67 ; Alaouites 5.587 [chiffre faible] à Qadmoûs, Masyad et Hamidié ; Damas 8.641, à Sélimié (E. Hamâh), centre primitif, dès le 1^{er} siècle).

d) *Ismaéliens initiatiques : Druzes*, 92.281 (GL. 43.933, centres religieux à Ba'âqlin, sheikh Hoceïn Hamadé, et à Djedeïdé, sheikh Hoceïn Tâlih ; centres politiques Mokhtâra [famille Djonbolât], et 'Aïn 'Anab [famille Arslân] ; les Druzes sont au Liban depuis 1516 ; quelques familles nobles, venues du Maghreb avec les Fâtimites, descendent de la tribu berbère des *Kotama* ('*Abd al Samad, Abou Nakad, Talhouqi, 'Abd al Mâlik*). 150 *Khalwah* (oratoires) au Liban. Damas, 4.362 : région de Rasheyâ et Hasbeyâ, centre primitif des Druzes, dès le 1^{er} siècle, au Wadi Teïm et au Wadi Qarn ; Dj. Druze (Hauran) 42.686 ; les Druzes sont venus du Liban au Hauran depuis 1711, sous les familles *Hamdân*, puis *Torshân* (sg. *Atrash*).

e) *Shi'ites initiatiques primitifs* : 'Alawtyoân ou Noseîris (« rite *sho'aybi*, étendard *djondobi*, méthode *djonbolâni*, initiation *Khasîbi* ») : c'est-à-dire, remontant, par chaîne d'initiation ininterrompue, par Hocein Khasîbi (930), à abou Sho'aïb-ibn Noseîr Namîrî, apôtre du xi^e imâm. Chef religieux (*refs al din*) à Kerdaha. Sectes : *Kelâsîd*, *Shamâlîd* (*Haldarié*). *Gheîbié*, *Shamsîd*. 189-878 (GL. 1.278, au Dj. 'Akkâr; Alaouites, 153.398; Alep 5.000, entre Djîsr al Shoghhoûr et Antioche, à Djouaîdié, Djillié; Alexandrette, 30.000; Damas 5.202, au coude de l'Oronte).

f) *Shi'ites initiatiques modernes* : 'Ali-îlahis ou *Ahlé Haqq* : 14.600 (Kurdes au S. d'Alexandrette).

g) *Yéxîdis* (*Dâsint*) : 6.000 [chiffre qu'il faudrait tripler] (Alep: au Dj. Sommaq et au Dj. Sim'an, puis à l'extrême N.-E., au Dj. Sindjâr, à Tell 'Afar).

Chrétiens: a) *Maronites*, dont le patriarche (S. B. Mgr Hoyek) réside à Bkerké (Liban), 208.484 (GL. 199.182, Alaouites 4.430, Alep 1897, Alexandrette 2.000, Damas 975); b) *Grecs catholiques*, ou *melchites*, dont le patriarche (SB. Mgr Démétrios Cadi) réside à Damas, 70.221 (GL. 42.262, Alaouites 725, Alep 7.481, Damas 17.641, Dj. Druze 2.112); c) *Arméniens unis*, 7.672 (GL. 599, Alaouites 637, Alep 3.701, Alex, 2.000, Damas 732); d) *Syriens unis* 6.051 (GL. 614 Alep 2.519, Damas 2.918, surtout à Hamâh); e) *latins* 3.500 (GL. 1.000, Alaouites 15, Alep 1.663, Alex 500, Damas 382); f) *Chaldéens unis* 887 (GL. 45, Alep 747, Damas 95); g) *Grecs orthodoxes*, dont le patriarche, titulaire d'Antioche, réside à Damas (SB. Mgr Grigorios Hassad) : 166.179 (GL. 81.429, surtout au N, Alaouites 33.905, Alep 2.868, Alex. 13.000, Damas 30.338, Dj. Druze 4.639); h) *Arméniens grégoriens*, dont le patriarche réside à Jérusalem (SB. Mgr Sahag II) : 19.157 (GL. 375, Alaouites 1.565 Alep 2.953, Alex 10.000, Damas 4.264); i) *Syriens jacobites* : 7.679 (GL. 4.256, Alaouites 1.113, Alep 481, Damas 1.612, Dj. Druze 217); k) *Chaldéens nestoriens* : 83 (GL).

Israélites : 16.145 (GL. 3.503, Alep. 6.686, Damas 5.956). Il y aurait quelques *mazdéens* à Damas.

Villes (approx.) : Damas (*Dimishq*, *Shâm*), 150.000 hab. avec Salihiyé; Alep (*Halab*, *Shahba*, avec 'Aziziyé), 144.000 (20.000 chrét., 6.000 Juifs, quartier Bahsîta), Beyrouth, 140.000 (81.000 chr., 56.000 mus.), Homs (*Hims*), 70.000, Hamâh 65.000, Tripoli (*Tarâbolos*) 32.000, Antioche (*Antakiya*), 30.000, Lattaquié (*Ladhiqiya*), 18.000, Zahlé, 16.000, Alexandrette (*Iskanderoun*), 15.000, Deîr, 12.000; Saïda, 10.000.

Il y a 371.000 nomades; 130.784 Libanais et 220.000 Syriens ont émigré depuis vingt ans (Égypte, États-Unis surtout et Australie).

Le fond de la population est « araméen » ou « syriaque », modelé par cette antique civilisation nationale (*sémitique* et *hittite*), que l'hellénisme, païen d'abord, puis chrétien, enrichit sans la transformer, et que la conquête musulmane n'a pas complètement *arabisée*.

L'arabisation de la Syrie commence en 636, avec l'installation des quatre *djond*, ou camps retranchés de Syrie, *Damas*, *Homs*, *Ordonn* et *Filatîn* (pour ces deux derniers, voir Palestine), garnisonnés d'Arabes *rabi'ides* et *yéménites*, originaires des tribus de Shâmiyé (ici p. 82) vassales de Byzance sous les phylarques Ghassânides, et demi-christianisées : *Bakr* et *Taghlib*, *Kalb*, *Ghassân* et *Tanoukh*. Sous les califes omayyades (661-750), résidant à Damas, un cinquième *djond* fut créé plus au N., pour la guerre sainte, à Qinnisrîn (« serf d'aigle », 680, près Ma'arra), et confié, cette fois, à des *modarides* du haut Euphrate, les *Qets* (prononcé aujourd'hui *Djets*). La vieille haine de clan entre *Rabi'a-Yémen* et *Modar* scinda la colonisation arabe syrienne en deux factions, *Qets* et *Yémen*; elle pénétra jusqu'au Libân, où, du xiii^e s. à 1711, la lutte dura entre les deux clans; en 1711 l'écrasement du clan *Yémen* ne laissa subsister trace de ses coutumes que dans la banlieue de Beyrouth (Gharb); les familles Abî'l Lama', Khâzen, Hamadé (quoique de tribu *Tanoukh*) sont de clan *Qets*.

Voici la répartition ethnique actuelle :

a) Arabes, 2.300.000, comprenant : 1.700.000 *Araméens arabisés*, chrétiens, noseî-

ris et musulmans, et 600.000 purs Arabes, nomades (Bédouins et Druzes), sédentarisés et ciradins (un certain nombre de familles nobles *'alides, goreichites*; liste par villes dans Nadra Moutran, 1916). Les nomades ont été énumérés p. 83-84; sont sédentarisés, les *Mawālī* (à Ma'arra), les *B. Khālid* (à Homs), et les *Fadl* (venus d'Iraq au xv^e s.; 15.000 en Djōlān), sous un chef sagace, l'émir Mahmoūd Fā'ouūr; les *Hinaīdi* près d'Antioche (depuis 1830).

b) *Kurdes*, 95.000, 60.000 dans le sandjak d'Alexandrette, à l'E. d'Alep et chez les Alaouites, parlant kurde et turc; et 35.000 arabisés, à l'E. de l'Euphrate (*Baraḡiē, Kikiē, Milli*) et jusqu'à 'Akkār (*Richydn*), Hamāh (*Baraḡi*) et à Sālīhiye de Damas.

c) *Turkmènes* et *Turcs*: 37.000 à Alexandrette, Antioche et Lattaquié.

d) *Tcherkesses*: 20.000 colons, installés depuis 1878 à Mambidj, près d'Antioche, en Hauran et à Qoneītra (ici p. 249).

e) *Tsiganes*, dits *Kourbati* et *Baramikhé*: 10.000.

f) *Hébreux*: 16.145.

g) *Arméniens* réfugiés: 45.000 environ; et sédentarisés, 26.000.

h) *Russes* (réfugiés): 400.

L'islamisation de la Syrie assez lente au début, s'aggrava au ix^e siècle avec la conversion forcée des Arabes chrétiens *Taghlib* (823) et celle des païens de Harrān (825). La minorité chrétienne (1/5) s'est concentrée dans les montagnes et les villes (derniers massacres, 1860).

LANGUES: La vieille langue syrienne, le *syriaque*, encore vivant au Liban au début du xvii^e siècle (il y survit dans la toponomastique), n'est plus parlé qu'à Ma'aloūlā et dans ses environs (S.-S.-E. Nebk), par 3.000 hab.; ainsi que dans les colonies urbaines *syriaques* venues du N.-E. (15.000).

Spécial aux chrétiens, il a longtemps dominé leur liturgie (deux types d'écriture *estranghelo*, jacobite et melchite; l'église maronite écrit longtemps l'arabe en *carchouni*, i. e. en caractères syriaques). Études de NNSS. David et Rahmani.

L'*arabe*, promptement acclimaté en Syrie, produisit d'abord des poètes nationalistes (*sho'ouibiya*), comme le shī'ite 'Abd al Saḡām Dik al djinn de Homs († 849), puis l'Islam syrien s'internationalisa jusqu'au xix^e siècle; c'est en Syrie, et spécialement à Beyrouth, que, depuis 1850, la renaissance *arabe* s'est produite; grâce à une pléiade d'écrivains:

D'abord chrétiens (Yāzidjī, Bostāni, Khāzen, Ma'loūf, Meshāqa, Dahdah; Debs, D' Shibli, Rihani), puis musulmans (Shidyāq, Tāhir Djazaīri, Kāwakibi, Kurd'Ali, Réchid Rida, Ahmad Abbās, Schekīb Arslān, Ghalaīni); la « société secrète syrienne » de 1850 aboutit aux associations nationalistes syriennes de 1909-15 (*Ikhh 'Arabi, Montada Adabi, Qahitāniyē, Djāmi'a Thawriya 'arabiya, La markāxiya*) au Congrès de Paris de 1913, et à l'hymne national arabe (*qdhtanide*) du poète Raīf Rizq Salloum, de Homs.

Le *français* est langue véhiculaire depuis soixante-dix ans.

Le gouvernement ottoman avait essayé depuis 1909, d'implanter la langue *turque* en Syrie; elle domine dans les environs d'Alexandrette (40.000), d'Antioche (30.000), de Beilan (8.500), et même de Djisr al Shoghūr (2.800); et est parlée par des minorités à Alep et à Damas. En revanche, des minorités *arabophones* se trouvent maintenant au N. de la frontière turco-syrienne de 1921 (28.000 à Killis, 11.000 à 'Aīntāb, 20.000 à Ourfa, 80.000 en Diyārbakr, 60.000 en Cilicie; cfr. statistique du journal damasquin *Mogtabas*, n° 1210, 5. VI, 1913). Si bien qu'une rectification de frontières linguistique serait à l'avantage de la Syrie arabe.

II. GOUVERNEMENT

Attribuée à la France par le traité Sykes-Picot (9 mai 1916), et occupée par les forces britanniques du 8 octobre 1918 au 15 septembre 1919, la Syrie a été placée sous mandat français par la Société des Nations (24 juillet 1922). Après un court essai de collaboration (déc. 1919) avec l'émir hedjazien Faysal, installé à Damas (1^{er} octobre 1918; roi du 11 mars 1920 au 25 juillet 1920; transféré en 1921 à Bagdad par le gouvernement britannique), la France occupa militairement Damas, et organisa le pays en quatre états. — Haut-Commissaire français: Fr. Georges-Picot (24 oct. 1918); général Gouraud (1^{er} nov. 1919); général Weygand (21 avril 1923).

D'après l'arrêté du 28 juin 1922, la Syrie (3 États en dehors du Liban) forme une Fédération (*Ittihâd*): président élu, Sobhi bey Barakat: avec Conseil fédéral de 15 membres élus au 2^e degré (5 par État), unité de législation civile, commerciale et pénale; budget par État et fédéral.

Le sandjak de Deîr (Alep) a remplacé le territoire militaire de l'Euphrate (ici p. 84); l'état autonome du Hauran (chef: l'émir druze Sélîm Pasha Atrash) ne fait pas encore partie de la fédération.

Convention entre Syrie et Liban du 30 janvier 1923.

Le Liban, à majorité chrétienne (52 p. 100), a reçu une administration particulière. Gouverné depuis le XII^e siècle, par des émirs autonomes, druzes ou musulmans à sympathies chrétiennes, *B. Bohtor*, *B. Ma'n*, *B. Shihâb* (1607-1841; clans *yaqbakî* et *djonboldî*), le Liban fut gouverné depuis 1860 jusqu'en 1914 par un gouverneur chrétien vassal de la Porte et agréé des cinq grandes puissances (statut du 9 juin 1861); agrandi le 1^{er} septembre 1920 (*Grand Liban*) par l'annexion de Beyrouth, Tripoli, Ba'labakk, Biqâ', Hasbeyâ, Râsheyâ, Saïdâ et Souûr, le Liban élit un *Conseil représentatif (majlis niyabî)*: président Habîb pasha Sa'd 1922; puis Na'oum Labakî, oct. 1923); résidant à Beyrouth; il assiste le gouverneur français. Le Conseil représentatif a 30 membres élus au suffrage universel à 2 degrés: ses langues officielles sont l'*arabe* et le *français* (arrêté du 12 mars 1922). Il y a aussi des conseils municipaux élus (arrêté du 12 mars 1922).

La *Khotba* s'est dite en Syrie de façon continue pour le califat orthodoxe (interruptions *fatimites* 977-1075, 1098-1099) *omayyade*, *'abbside*; elle s'est dite ensuite au nom des sultans *ottomans* (1517-1918). L'émir Faysal avait tenté d'introduire la *khotba hedjazienne* en nov. 1918; mais la *Khotba ottomane*, reprise sur le littoral dès avril 1920, a été rétablie partout.

La Syrie attire depuis quelque temps l'attention politique de l'Italie (note italienne Schanzer, 22 juil. 1922).

III. ADMINISTRATION

Le *Grand Liban* est divisé en 4 circonscriptions (sandjaks): Liban Nord (Zghorta), Mont Liban (Ba'abda), Liban Sud (Saïda), Bekaa (Zahlé avec deux municipes, Beyrouth et Tripoli). Ces sandjaks sont subdivisés en 28 caïmacamats. Pour le système électoral, voir *suprà*.

La Fédération syrienne est divisée en trois États :

a) *Damas*, divisé en 4 sandjaks : Damas, Homs, Hamâh, Deraa. Conseil représentatif élu pour 2 ans : du second degré; oct. 1923 : président Bad' bey el Moayyad. Gouverneur : Haqqî bey al 'Azm.

b) *Alep*, divisé en 3 sandjaks : Alep, Deîr el Zor, Alexandrette (autonome jusqu'en 1923). Conseil représentatif élu. Gouverneur musulman : Mostafa Barmada puis Murshi pasha El Mellah. Au Conseil, l'usage (oral) du *turc* est toléré.

c) *Alaouites* (Noseîris), ch.-l. Lattaquié. Le pays, resté insoumis sous le régime ottoman, a été pacifié en 1921. En dehors des villes de la côte, réparties en un municipe, Lattaquié, et en deux sandjaks, Djébélé et Tartous, l'autorité demeure aux chefs des 32 clans, groupés en 4 confédérations : *Kalbié* (12 clans), *Khayyâtin* (7), *Haaddâdin* (10) et *Mtaoura* (6). Conseil représentatif élu. Gouverneur français : M. Cayla.

ADMINISTRATION CULTUELLE. — Pour les *sunnites*, l'émir Faysal avait institué à Damas un *reis al'olamâ* qui a été maintenu (sorte de grand cadî de Syrie, Sêlim Bokhârî, 1921) ; il présiderait un « Conseil suprême des *waqf* » pour la Syrie et contrôlerait aussi les Sociétés de bienfaisance (ex : *Djâmi'at al maqâsid al khayriya*). La plupart des jardins de la *ghoûta* de Damas sont *waqf*. On sait que le 1/3 des terres libanaises est aussi *waqf* (mais *waqf* non musulman),

LES PÈLERINAGES. — Damas, tête de ligne de la voie ferrée Damas-Deraa 'Amân-El'Ala-Médine (actuellement abandonnée), est, comme le Caire, le point de départ annuel d'une caravane solennelle (*mahmal*) pour le *haddj* : 10.000 pèlerins en moyenne avant la guerre. Reprise du *haddj* depuis 1922.

Pèlerinages locaux : Mosquée *Omawi* de Damas (minaret E. de Jésus ; minaret SW, où Ghazâlî médita son *Ihyd*) ; Tombes du sahabi Khâlid à Homs, de sheikh Roslân, de Salâh al Dîn et Ibn Teîmiya à Damas, d'Ibn 'Arabî († 1240) le grand mystique à Sâlihiyé de Damâs (l'émir algérien, 'Abdal Qâdir † 1883, dont les fils habitent en Syrie, est enterré à ses pieds), de Yahya Sohrawardî († 1191) et d'Imâd Nesîmî († 1417), à Alep ; de Hâbib à Antioche ; d'Awzâf au S. Beyrouth.

Les congrégations. — De bonne heure des ascètes musulmans s'isolèrent, au Liban et au Lökkâm (pays noseîri, au S. d'Antioche) : tombe d'Ibrahim-ibn-Ad-ham à Djébélé († 776). Les congrégations les plus répandues actuellement sont : *Qâdiriya*, *Rifâ'iya* (Alep), *Mévléviya* (Alep, Damas), *Shadhiliya* (branches *Darqawa* et *Wafâ'iya* ; Damas), *Sa'diya* (Alep, Damas), *Naqshabandiya*, *Dasouqiya* (Alep, Antioche), *Qalandariya*, *Maldamiya*, *Siddiqiya*, *Khalwatiya*, *'Isawiya*, *Sohrawardiya*. Elles sont en pleine décadence et leur vogue est remplacée par celle de sociétés secrètes semi-politiques, à durée éphémère, plus ou moins calquées sur les loges d'*Union et Progrès* (*Shams al Islâm* ; *Djâmi'a shorafâ al Islâm*). La franc-maçonnerie proprement dite, implantée sous différentes formes parmi les chrétiens du littoral, a agi profondément sur une élite musulmane importante.

LES IMPÔTS : ottomans (*wirko*, dime, *temettu'*, *aghnâm* ; taxes sur voitures, sel, tabac).

LA JUSTICE. — Codes ottomans (pénal, procédure pénale, commerce, modifiés par arrêtés). Deux cours de cassation, Beyrouth, Damas ; 3 cours d'appel ; 42 tribunaux de 1^{re} instance.

L'ENSEIGNEMENT : a) *primaire* : pour les musulmans, écoles d'État et écoles confessionnelles (surtout à Hamâh).

Enseignement *secondaire* : nombreuses écoles privées européennes (sur-tout *chrétiennes*) ; et quelques-unes laïques).

Enseignement *supérieur* : Université française de Beyrouth (S.-Joseph : médecine, droit) ; Université américaine (*id.*). Université de Damas (1923 : médecine, droit ; et Académie arabe, fondée par Kurd'Alî).

En tout 461 écoles officielles et 990 privées ; — 105.387 élèves (1922).

LA PRESSE. — A Beyrouth : *Balâgh, Ra'y'amm, Haqta, Lisân al hâl, Bas-hir, Barq, Iqbâl, Horriya, Ahwâl, Djâmi'a souriya, Ikhâ, Nâdi, Ma'drif* ; à Tripoli : *Tarâbolos al Shâm* ; au Liban : *Saldm* (à Kafr Shim'â), *Zahlat al fatîd* et *Sohâft tâ'ih* ; à Homs : *Tanbth, Hims* à Hamâh ; *Hadaf, Nahr al 'Asi, Ikhâ* ; à Alep : *Barîd sou'ri, Taqâddom, Halab, Sâïqa, Raiya, Misbâh* ; à Saïda : revue *'Irfân (sh't'ite)* ; à Damas : *Moqtabas, 'Omrân, Alif-Bâ, Souriya Dja-dîda, Mofîd, Heremou'n, Kinâna, Lisân al 'arab, Djarâb al Kordî, 'Asîma, Hâris, Fatâ'l'arab* ; revue de l'*Académie arabe* ; à Lattaquié : *Ladhigiya, Nahda djadîda*.

L'ARMÉE. — Corps d'occupation français : gendarmerie libanaise ; gendarmerie syrienne ; Légion Syrienne (6.500 h.).

IV. TRAVAIL ET PRODUCTION

L'AGRICULTURE. — L'irrigation est défectueuse. *Céréales* au Hauran et au N. E. — Écoles d'agriculture à Muslémîet et Sélîmîet.

Coton à Mambidj, Djébélé, 'Akkâr (essais). *Tabac* à Lattaquié et au Liban.

Chanvre à Saroudj. *Orangers* (Saïda), *abricotiers* (Damas, Antioche) ; *vigne* (Liban) ; *olivier* (Beyrouth, Lattaquié, Antioche, Idlib).

Élevage : 1.466.346 moutons (1921) ; chevaux, bœufs, chèvres.

Mines : *fer* (Râsheyâ) ; *chrome* (Alexandrette) ; *lignite* (Liban).

L'INDUSTRIE. — Filatures (soie : Liban, coton) ; tissage (5.000 broches, Alep, Homs, Hamâh, Damas).

Tapis (Alep, 'Akkâr) ; feutres ; dentelle. Huileries et savonneries (Tripoli). Meunerie.

Tannerie, Fonderie (Beît Chébab). 1 million de salariés.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL. — Importation : 600.146.643 francs (1921) ; exportation : 69.848.500 francs (1921).

Ports : Beyrouth, (quais) ; Tripoli et Alexandrette sont projetés : ce dernier serait le débouché de la Haute Mésopotamie.

Commerce *intérieur* : Rails (934 km.) « Bagdadbahn » d'Akbès à Tchobanbeg, puis tangent à la frontière jusqu'à Nisibin (cfr. ici p. 330) ; Damas-Beyrouth (à crémaillère : 145 km.) ; Rayak-Alep ; Homs-Tripoli ; Damas-Se-makh via Derra (197 km.) :

Réseau routier du Liban ; route Lattaquié-Tripoli-Beyrouth-Soûr (côtière).
Routes Beyrouth-Damas et Alexandrette-Alep.

POIDS. MONNAIES. — *Drachme* de 3 gr. 20 ; *moudd* de 18 litres ; *mille* de 700 mètres ; *feddan* de 754 m².

Livre syrienne de 100 piastres équivalant à 20 francs français. Change réglé sur l'Égypte. A la bourse d'Alep, l'unité d'appréciation est le *tchit*. [*Khâm*, madapolam : cours, 1 piastre égypt. 1/2 (1914) ; 7 1/2 (1919) ; 3 3/4 (nov. 1920)].

Banque de Syrie (1920) filiale de la *Banque Ottomane*.

ARCHÉOLOGIE ET TOURISME. — Ruines antiques de Palmyre, Ba'labakk, Byblos, Sidon.

Ruines médiévales de Tortose, Karak (Crac des Chevaliers) ; Châtelblanc Safita Saône (Sahyoun), Margat (Markab), Beaufort ; et du Toron (Tibnin).

Villes d'art musulmanes d'Alep, Hamah, Damas, Ruines de Rosâfa (Raqqâ).

Institut archéologique de Damas.

Stations d'estivage au Liban ('Aley, 'Aïn Sofar 1400 m., Ehdén et les cèdres 1800 m.).

BIBLIOGRAPHIE. — *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, 1922 (publication du Haut Commissariat).

Bulletin officiel des Actes administratifs du Haut Commissariat, paraît à Beyrouth depuis 1921.

Revue : *Syria* (archéologie) ; *Bulletin du Comité de l'Asie française* ; *Correspondance d'Orient* (Paris).

P. Lyautey, *le Drame oriental et le rôle français*, Paris, 1923.

Gaufredoy-Demombynes, *la Syrie à l'époque des Mamelouks* (Qalqashandi), Paris, 1923.

R. de Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie*, Paris, 1923.

G. Samné, *la Syrie*, Paris, 1921.

H. Lammens, *la Syrie*, Beyrouth, 1921.

Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban (juil. 1923). Paris.

PALESTINE (FILASTIN)

I. PEUPLEMENT

SITUATION ; STATISTIQUE, VILLES PRINCIPALES. — Sur la côte E. de la Méditerranée, entre 30°-33° lat. N et 34°-36° long. E. « De Dan à Berséba », c'est-à-dire des lacs de Houlé et de Tibériade au S.-E. de Gaza (convention franco-britannique du 23 décembre 1920).

Environ 23.000 km², comprenant un versant, adouci, vers la Méditerranée, et un versant abrupt au-dessus de l'effondrement du Ghôr (val du Jourdain) et de la Mer Morte (394 m. au-dessous du niveau de la mer), vers le désert de Moab.

Population totale (1922) : 757.682 habitants ; dont 590.890 musulmans (78 p. 100), 83.794 israélites (11 p. 100) et 73.024 chrétiens (9,5 p. 100). Voici le détail :

Musulmans : a) *sunnites* ; *shd'f'ites* 400.000 (rite dominant dès le x^e siècle), *hanbalites* 100.000, *hanéfites* 60.000, *mâlikites* 6.000. Les *tsiganes Navâr* sont islamisés (*Zoutt*) ; b) *shi'ites* : *imâmites* (rite *dja'fari*) 156 ; *drûzes* (près du Carmel : Shefa'Amr 7.023 ; et *noseiris* (à 'Aïn Fit, Zaoura et El Ghâdjir, au N. du lac de Houlé 600) ; *béhaïs* à (Acre) 265.

Israélites a) *talmudistes orthodoxes antisionistes* (500 Hongrois, groupe du R. Sonnenfeld, à Jérusalem, rattaché à l'Agudat Israël de Zurich) ; b) anciens colons palestiniens, *orthodoxes* (issus des centres rabbiniques fondés après 150 : Jamnia, Césarée, Magdala, Séphoris et Tibériade ; et *caralites* (groupés à Safed et Tibériade), 25.000 ; c) colons *séfaridis* (venus d'Espagne après le xvi^e siècle) ou rattachés au grand rabbinat séfardi, 21.000 : dont 5.000 *Yéménites*, 3.000 *Bokhariotes* (parlant *persi*), 2.000 *Marocains*, 1.000 *Géorgiens* (parlant *tatsi*), *Alépins* (de Bahsita). Depuis 1869 (Montefiore), ils se sont agglomérés dans 30 colonies, aux faubourgs de Jérusalem : Meïa Sha'rim, Eben Israël, Yemîn Moshé, Ohel Shelomoh, Sha'r Pinng... Ralliés au sionisme, en dehors de ceux qui appartiennent à l'*Alliance Israélite Universelle* (école agricole française de Mikvé Israël), ou sont simplement *shillonites* ; d) 61 colonies *sionistes* (41 créées de 1879 à 1914), occupant 36.000 hectares, achetés, la moitié par le baron Edmond de Rothschild (Français), la moitié par l'ICA, l'APC, le PLD, N. Strauss, les loges des Beni Berith et le *Keren Hayesod*. La majorité des colons est *ashkénazim* (venant de Russie et de Pologne, à la suite du mouvement des *Chowévé Zion* d'Odessa, 1882) ; mais il y a des *séfaridim*, et même des *Gerim*, sabbatariens de race et langue russes convertis au judaïsme depuis 1917. Les principales colonies sont : Petach Tikvah (Mu*

lebbès : 2.050 hab. en 1912), Zikron Jacob (920), Richon le Zion ('Aïn Kara 880) et Rosh Pinnah (800). Nombre total des colons sionistes : 8.500 en 1912, 35.000 en janvier 1923. Nombre annuel des immigrants sionistes (*haluzim*) depuis fin 1919 : 12.346 (1920), 8.517 (1921), 7.844 (1922), 4.080 (jusqu'en mai 1923).

Le total des Israéliens de la « diaspora » (*galuth*) hors de la Palestine est de 12 millions : 9 en Russie, Pologne (protégés par art. 93 du traité de Versailles) et Roumanie, 3 et demi aux États-Unis.

163 Samaritains subsistent encore au mont Garizim (Naplouse ; parlant araméen).

Chrétiens : a) *orthodoxes* 40.000 (patriarcat *hellénophone*, ainsi que le haut clergé (patriarce : SB Mgr Damianos), et la majorité des membres de la congrégation du *Taphos*, fondée en 1672 : 411 moines en 1909 ; quelques monastères et béguinages *russes* ; le peuple est *arabophone*) ; b) *latins* et *uniates* 35.000 (patriarcat latin depuis 1847 ; custodie franciscaine de terre sainte depuis le XIII^e siècle ; clergés uniates, principalement *grec catholique* ; nombreux ordres *latins*, avec religieux français, allemands, italiens) ; c) *arméniens* grégoriens (quartier S.-W ; Saint-Jacques de Jérusalem), 1.600 ; *chaldéens* nestoriens, 50 ; *jacobites* coptes (170), abyssins (62), et syriens (145) ; les colonies *nubiennes* (Nazareth) et *géorgiennes* (Mosallaba) sont éteintes ; *protestants* anglais (Saint-Georges de Jérusalem), 6.000 ; colonies de *sabbatariens* adventistes, spaffordites, américains et suédois 300 ; colonies de *templiers* wurtembergeois (Hoffmann, 1860 : à Saron, près Jaffa), 500. L'élément chrétien indigène est concentré à Jérusalem et aux alentours, Bethléhem, Beïtjalla, Beïtsahour, Rámallah, Birzeit, Djifné, Taïbé ; et en Galilée : Nazareth, Shefa'Amr, Cana, Reina, Abellin.

L'occupation militaire britannique a amené en outre des polythéistes en Terre Sainte : *hindouistes* (1454) et *sikhs* (408).

VILLES. — Jérusalem (*Qods shartf*, « la Sainte ») : 62.578 hab., dont 33.971 juifs (S.-E. et faubourgs), 14.699 chrétiens (5.700 orth., 5.200 lat. et uniates), 13.413 musulmans (quartier N.-E.).

Jaffa (*Yafa*) 47.709 (20.699 mus., 20.152 juifs concentrés à Tell Aviv, centre du sionisme, et 6.850 chr.) ; Caïffa (*Haïfa*) 24.634 (dont 8.862 chr., 6.230 j.) ; Gaza, 17.480 ; Hébron (*Khalil Allah*) 16.577 (dont 43 j., 13 ch.) ; Naplouse (Sichem) 15.947 (dont 544 chr., 16 j.) ; Safed 8.761 (surtout juifs caraites), Lydda 8.103, Nazareth (*Násira*) 7.424 (2.500 chr. orth., 2.400 lat., 500 prot., 1.500 mus.) ; Ramlé 7.312, Tibériade 6.950, Bethléhem (*Beit Lahm*), 6.658 (chrétiens, sauf 600 mus.). Saint-Jean-d'Acre (*'Akka*) 6.420.

Il y a 750 villages. 50.000 nomades arabes (*Tarâbil*, *Thollâm*, *'Aẓaẓmê*) ; 331 immigrants *bosniaques* à Césarée ; 2.000 *Algériens* sédentarisés près de Safed.

Les anciennes races (chananéenne, hébraïque, philistine) aramaisées ne sont plus représentées que par quelques éléments *juifs* et *chrétiens*. La Palestine est, de beaucoup, la partie la plus arabisée de la Syrie.

L'arabisation commença autour des deux camps, ou *djond*, syriens d'Ordonn (à Tibériade) et *Filastin* (à Lydda, puis Ramlé), aussitôt après l'entrée du calife 'Omar à Jérusalem (636). Les garnisons, provenant d'abord de tribus *yéménites* et *rabi'ides*, passèrent ensuite aux *modarides* Qeïs, venus de N.-N.-E. Une haine de clan, encore vivace, divisa les villages, une fois arabisés, entre le clan « Qeïs » à turban rouge, et le clan « Yémen » à turban blanc (refoulé vers la mer) ; encore aujourd'hui, les arabophones de Jérusalem, Bethléhem et Abougosch se disent « Yémen », et ceux d'Hébron, Beïtsahour, Naplouse et Transjordanie « Qeïs » (simulacre d'enlèvement, en cas d'intermariage).

L'émigration palestinienne, vers les États-Unis et le Mexique, où elle se fonde dans les colonies syriennes, s'est accrue depuis la guerre (surtout de Bethléhem).

L'*islamisation* s'est effectuée aux ix-x^e siècles assez pacifiquement, sauf en Galilée et à Naplouse. La communauté des lieux de pèlerinage a amené des rapprochements entre chrétiens et musulmans (ils chômaient les fêtes chrétiennes au x^e siècle; les Croisés n'ont pas inquiété les paysans musulmans durant leur occupation du pays : cfr. *Assises de Jérusalem*, t. II, ch. 47, 60, 241-43; chartes royales de 1155, 1160, 1178).

LANGUES. — L'*arabe* a conquis de bonne heure la primauté sur le *grec* et le *syro-palestinien* (entre 750 et 1200, dans la liturgie des chrétiens indigènes). Les Israélites eux-mêmes adoptèrent l'arabe (écrit en caractères hébraïques) comme instrument d'échanges non seulement commerciaux, mais intellectuels.

Depuis trente ans, l'*hébreu*, langue morte, pour eux (remplacé par le *ladino* espagnol chez les *Séfarim*, et par le *yiddich* judéo-allemand chez les *Ashkénaxim*), a été patiemment ressuscité et modernisé, grâce à des néologismes (calqués sur l'arabe, ou repris de l'araméen talmudique) dus, notamment, à Eliezer-ben Yehuda (« *Avi* » † 1923).

Trois langues *officielles* : anglais, hébreu, arabe (art. 22 du mandat). Le français était, en 1917, langue véhiculaire, depuis soixante ans.

II. GOUVERNEMENT

Une administration *internationale* était prévue pour la Palestine (zone brune) par le traité Sykes-Picot (9 mai 1916).

Art. 3. « Dans la zone brune, une administration internationale sera établie dont la forme sera fixée, après consultation de la Russie, d'accord avec les autres alliés et avec le représentant du chérif de la Mekke. »

Depuis, la Société des Nations a approuvé que la Palestine, ancienne province turque, fût placée sous mandat *britannique* (24 juillet 1923), mandat exercé par un Haut Commissaire (Sir Herbert L. Samuel, juin 1920), assisté d'une « Jewish Agency » (art. 4, 6, 11 du mandat), pour y organiser un « foyer national » (*shilton-beit*) israélite; une « Arab Agency » a été proposée depuis, comme essai de contrepois.

La Palestine, rattachée depuis 1921 au Colonial Office, pose, de façon permanente, plusieurs problèmes internationaux, ceux des *Lieux Saints* : de la Chrétienté (églises du Saint-Sépulcre et de la Nativité), d'Israël (enceinte de l'ancien Temple), et de l'Islam (pour qui le Haram de Jérusalem est la première et dernière *qibla*, le lieu de l'Ascension nocturne du Prophète et de la résurrection des corps; c'est l'un des trois Lieux Saints de l'Islam; après la Mekke, avec Médine); sans oublier le tombeau d'Abraham, leur commun ancêtre, à Hébron.

Selon les articles 13-14 du mandat, le mandataire britannique « assume toutes les charges qu'entraînent les Lieux Saints », s'engageant à « nommer aussitôt que possible » une *Commission* d'études et de contrôle des questions et réclamations concernant les différentes communautés religieuses... Le Président de la Commission sera nommé par le Conseil de la « Société des Nations ».

En attendant (projet Balfour, 1922), et depuis 1917, des mesures provisoires unilatérales ont été innovées à l'égard de divers accords internationaux :

a) Accords entre le *califat* islamique ottoman (possesseur du toit et des clefs du Saint-Sépulcre) avec la *France* et la *Russie* : firmans dits du *statu quo* (1852-53) pour le maintien des droits séculaires et enchevêtrés des diverses confessions chrétiennes sur les Lieux Saints (leur obstination à se cramponner ainsi à des pierres, a valu aux « nations » orientales représentées là de survivre à la conquête musulmane : ex. : *Arméniens*, ayant droits à Jérusalem depuis 1142) ;

b) Accords entre le *Saint-Siège* et la *France* (et l'*Italie*) ; prérogatives honorifiques de la France reconnues par des actes (S. C. Propagande 1742, 1^{er} fév. 1849, et 22 mai 1888) et distinctes des privilèges consulaires découlant des *capitulations* franco-turques, 1535-1914 (lettre Gasparri-Cochin, 26 juin 1917) ; caractère *international* et primauté de la Custodie franciscaine de Terre Sainte (reconnu par les ententes franco-italiennes 23 juillet 1906 et 13 janvier 1907), et du patriarcat latin, dont la France devait faire respecter le *pavillon* (pavillon de Terre Sainte), de 1847 à 1913 ; cfr. *Pro Memoria* pontifical du 4 juin 1922 ;

c) Accords entre le *patriarcat œcuménique* du Fanâr, la Russie, la Grèce, et les autres puissances orthodoxes, pour soutenir financièrement le *patriarcat orthodoxe* de Jérusalem (ses biens ont été achetés en bloc par la *Palestine Land Development Co.*, organisme sioniste en juillet-décembre 1921, et une tentative pour « arabiser » son organisation a même été faite en juillet 1923 par un « congrès » laïque à Caïffa) ;

d) Accords *internationaux* Sokolov (mars-juin 1917), déclenchent l'expérience *sioniste* ; auxquels la *déclaration Balfour* a substitué une intervention britannique unilatérale endossée par la conférence interalliée de San Remo (26 avril 1920) ;

Voici les phrases essentielles de ce texte (2 nov. 1917), adressé par le ministre britannique des Affaires étrangères à Lord L. W. Rothschild, vice-président de la *Fédération sioniste* : « J'ai le plaisir de vous adresser, de la part du Gouvernement de S. M., la déclaration suivante... qui, soumise au cabinet, a été approuvée par lui. Le Gouvernement de S. M. envisage favorablement l'établissement d'un *foyer national* (National Home) pour le *peuple juif* et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif... » (signé : Balfour).

Les fonds sionistes viennent des *États-Unis*, les colons de *Russie* (où le sionisme est condamné, comme « nationalisme ») et de *Pologne*.

e) Le contrôle *international* des Lieux Saints musulmans, amorcé par le Congrès de Paris (1893) et le projet de Sévres (1920 : art. 422) sur les quarantaines des pèlerins, doit être organisé. Les tentatives britanniques faites, d'accord avec la lettre de Sir H. Mac-Mahon au *Malek* du *Hedjaz* (24 oct. 1915), en décembre 1917 et en 1923, pour le substituer au *calife* ottoman responsable des Lieux Saints, dont Jérusalem, se sont heurtées à l'opposition de la majorité des musulmans (Turcs et Hindous, ici p. 43, 294). Le 29 octobre 1920, l'administration britannique a dû assister, au Haram de Jérusalem, au rétablissement de la *Khotba* ottomane. *A fortiori*, la clause de l'article 13 du mandat, garantissant « les immunités » des « Lieux Saints exclusivement musulmans » est-elle inapte à constituer la puissance mandataire arbitre d'autres différends internationaux comme le différend judéo-musulman du *Mur des Lamentations* (et de l'*Eben Shatiya*), et le différend islamochrétien de Nabî Dawoùd (*Cénacle*).

Ces différends religieux ne sauraient être valablement résolus par une méthode « phylétiste » qui les dénature et les « désinternationalise », traitant des catholiques avec l'*Italie* seule (sans la *France*), des orthodoxes avec la *Grèce* seule (sans la *Russie*), des israélites avec le *Sionisme* seul (sans les *Etats-Unis*, la *Russie*, ni les *sefardim*), des islamiques avec le *Hedjaz* seul (sans le *calife*, les autres Arabes, les Turcs, ni les Hindous).

III. ADMINISTRATION

Réglée par la constitution du 1^{er} septembre 1922, elle établit, auprès du Haut Commissaire, un *conseil législatif* de 22 membres, dont 10 nommés (8 musulmans et 2 chrétiens, qui ont démissionné en bloc, mai 1923), et 12 élus au 2^o degré (grève électorale; 2 juifs seuls ont été élus). 5 districts: Jérusalem, Jaffa, Nord (Caïffa), Samarie, Sud (Gaza). La Transjordanie a été disjointe (ici p. 83).

Le bloc islamo-chrétien (*Djāmi'a moslimiya-mashhiya*), antisioniste, dirigé par Moussa pasha Kāzimi (1^{er} congrès, décembre 1920; 6^e, juin 1923), est non-coopérationniste. Un parti nouveau (*watani*), de R. Nashāhibi, se rallie à la constitution.

Le bloc sioniste « Zionist Association », dont les congrès annuels se tiennent à Carlsbad (13^e en août 1923), a dépensé en Palestine £ 1.764.000 (avril 1918-mars 1922): il est organisé, parmi les colons, en deux partis ouvriers socialistes-révolutionnaires (1919): *Achduth Haavoda* (ex. *Poalé Zion*) et *Hapoel ha'air* (1/5); il y a une petite minorité communiste (*M. O. P. S. I.*).

ADMINISTRATION CULTUELLE. — Les lieux saints musulmans, actuellement gérés par un conseil des *waqf* dont le président est le *reis-al 'ulamā*, Amin Hoséini (fonction créée déc. 1921), sont: a) Les buts de pèlerinage internationaux. *Haram* de Jérusalem, comprenant *qobbat al Silsila*, *Sakhra* et *Aqsa*, puis *Nabi Dawoud* ex. Cénacle, et mosquée de l'Ascension de Jésus, *Haram* d'Hébron (tombe d'Abraham), et *Nabi Mousa*; avec les hôtelleries de pèlerins à Jérusalem: *maghrébins* (au S. waqf abou Madyan), *afghans*, *hindous* (*Zawiyat al Honoud* au N.-E.), *turkmènes* et *soudanais*; les *waqf* les plus connus sont le waqf Tamimi (Hébron) et le waqf Khāsiki (1547, Jérusalem).

b) Les pèlerinages locaux: mosquée de Siloé, Nabi Samuel, Beït Djibrin (tombe de Tamim Dāri), Gaza (tombe de Hāshim).

c) Les tekkés: *Meylūviya* (Jérusalem, près de l'Ecce Homo; Ramlé): *Shadhiliya* (Acre; tombe de Yashroudi, et Jérusalem: *Wafāiya*); *Rifāiya*; *Qalandariya*.

Deux des plus anciens couvents (*Khānqāh*) musulmans ont été érigés en Palestine: celui d'abou Hāshim 'Othmān-ibn-Sharik Koufi à Ramlé (760) et celui d'Ibn Karrām Sidjstāni au S. du Haram de Jérusalem (868).

LA JUSTICE civile comprend 4 cours de districts et 1 cour d'appel britannique. L'ancien système ottoman d'impôts est maintenu: *wirko*, dime et douanes (11 0/0).

L'INSTRUCTION. — Les musulmans envoient leurs enfants aux écoles du gouvernement (313); ils n'ont encore que 30 écoles privées. 125 institutions scolaires chrétiennes privées; 175 israélites (avec écoles techniques importantes, et l'Université hébraïque au mont des Oliviers).

PRESSE. — a) arabe (Jérusalem): *Filastin*, *Mir'at al sharq*, *Sabah*; *Aqsa*, *Nafaïs*; *Sawtal sha'b*; *Raqib Sahiyoun*; *Beit al Maqdis* et *Lisān al 'Arab* (I. S. Naggiar), ont disparu. Caïffa: *Karmel* (Négib Nassar), *Zohrat al djāmlī*, *Nafir*, *Salām*; Jaffa: *Istiqlāl*, *Akhbār* (pro-sioniste); Bethléhem: revue *Beit Lahm*.

b) Israélite: Jérusalem: *Ha-aretz*, *Eretz-Israel*, *Doar-ha-yom* (avec éd. arabe), *Kontress*, *Hattor*, *Hashiloa*.

ARMÉE. — Corps d'occupation anglo-hindou (pour prévenir des pogroms

comme ceux de 1920-21 ; et un corps de police répressive spécial, *Black and Tans* amenés d'Irlande).

IV. TRAVAIL ET PRODUCTION

L'AGRICULTURE. — La terre est encore sous le régime de la grande propriété. L'adhésion des paysans au bloc antisioniste islamo-chrétien est due à leurs craintes des évictions au bénéfice de la colonisation sioniste (*Jewish Colonial Trust* ; puis *Palestine Land Development Co*) comme l'achat des terres *Sursock* à Jezréel, etc.

Productions : céréales (blé, orge, millet), lentilles ; oranges célèbres, amandes, abricots, melons (exportés). 220.000 moutons, 18.000 chameaux. Congrès économique arabe en 1923.

Pays calcaire et sablonneux ; mines de gypse (Melhamia, Mer Morte) ; eaux thermales à Tibériade ; soufre et bitume de la Mer Morte (Soghar) ; pétrole à Sodome, non encore exploité. Un accord économique anglo-américain relatif à la Palestine a été signé le 14 mai 1922.

L'INDUSTRIE est naissante : vin des colonies sionistes (Richon) ; huileries et savonneries (Naplouze).

La concession Pinhas Rutenberg (21 septembre 1921) monopolise pour 70 ans l'électrification des eaux du Jourdain et du Yarmouk.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL. — *Importation* 5.593.372 livres égypt. mars 1921-mars 1922) ; *exportation* 864.766.

Ports : Jaffa, Haïfa (grands projets suspendus).

COMMERCE INTÉRIEUR. — Rail : Kantara-Lydd-Haïfa, Jaffa-Lydd-Jérusalem (ex. ligne française) Haïfa-Semakh (vers la Syrie) ; et quelques tronçons. En tout : 551 km.

TOURISME ET ARCHÉOLOGIE. — Terre de pèlerinages israélites, chrétiens, musulmans, d'importance mondiale (41.070 touristes par an en 1908, malgré les restrictions imposées). Ecoles bibliques française, anglaise. Même régime international des fouilles qu'en Syrie et en Mésopotamie.

Ruines médiévales chrétiennes : la Blanche Garde, le Karak d'Oltre Jourdain, le Karak de Montréal (Shôbak, ici p. 84) ; églises d'El Bîrê et d'Abotgosch.

Monuments musulmans : « mosquée d'Omar » (*Sakhra*), remparts et portes de Jérusalem ; tour de Ramlé ; pont de Lydd ; *médresés* des Mamelouks au Haram de Jérusalem (1354-1480) ; mosquée de Djazzâr à Acre (xviii^e s.).

MONNAIES. — Egyptiennes. Timbres poste avec surcharge arabe et hébraïque (*aleph-yod* « terre d'Israël »). Système métrique. Banques : *Anglo-Egyptian Bank*, et banques israélites : *Anglo-Palestine Bk*, *Anglo-Levantine Bk*.

BIBLIOGRAPHIE. — *Handbook of Palestine* de H. C. Luke, Londres, 1922 *Eretz-Israel for Jewish Tourists*, Londres, 1922.